

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 13 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le treize mai, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 7 mai 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - M. Georges BURBA - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H11 à 19H47
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 15H11 à 19H47
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H11 à 19H47
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H03 à 18H35
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H11 à 17H30
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H11 à 19H47
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H11 à 19H47
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H11 à 16H42
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 15H45 à 17H07
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 15H11 à 19H47
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 17H45 à 19H47
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 15H11 à 19H47
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 15H11 à 19H47
M. Matthieu CHAMUSSY donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18h29 à 19H47
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 15H11 à 15H59
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 17H43 à 18H59 puis de 19H11 à 19H47

Absents :

Mme Bernadette CADOUX de 18H29 à 19H47
M. Alain BREUIL de 19H à 19H10
Mme Mireille D'ORNANO de 19H à 19H10

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Thierry CHASTAGNER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales:

- Question orale du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès , portant sur la fusion des bailleurs sociaux Actis et Grenoble Habitat, présentée par M. BRON.

- Question orale du groupe Ensemble à Gauche, portant sur la fusion des bailleurs sociaux Actis et Grenoble Habitat, présentée par M. TUSCHER.

Réponse de M. le Maire.

M. TUSCHER fait un rappel au Règlement Intérieur concernant la prise de parole après les questions orales.

Réponse de M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 15h47 à la demande de M. TUSCHER.

Reprise de la séance à 15h49.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2019 a été adopté.

Pour : 57 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 1-(14638) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire, M. FRISTOT

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(5279) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Plan d'actions suite aux préconisations présentées par l'atelier citoyen sur la cohabitation piétons/cycles.

Intervention(s) : M. le Maire.

M. le Maire suspend la séance à 15h56 afin de donner la parole aux portes paroles de l'atelier, Madame Jocelyne MIGDAL et Monsieur Paul Emmanuel DUPUIS.
Reprise de la séance à 16h10.

Intervention(s) : M. le Maire, M. CLOUAIRE, M. WIART, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. BRON, M. BOUZAIENE, M. MONGABURU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De prendre acte des 17 pistes d'actions proposées par les citoyens ;**
- **De décider de lancer 10 axes de travail en lien avec Grenoble-Alpes Métropole et le SMTC pour améliorer la pratique cyclable et la cohabitation piéton cycle sur son territoire et notamment de :**
 - . **mieux communiquer et partager l'information autour de l'action Ville / Métropole/SMTC en termes de politique cyclable ;**
 - . **renforcer la gouvernance partagée de la politique cyclable en associant plus les usagers et associations y compris en amont des projets avec la mise en place d'un « comité des mobilités à Grenoble »;**
 - . **d'étudier avec le SMTC dans le cadre de l'observatoire de la sécurité routière l'intégration les associations de prévention routière et la mise en place une application smartphone permettant de signaler les accidents ou incidents de la circulation;**
 - . **d'actualiser annuellement les cartes « Métropole apaisée » et « axes structurants cycles » et de les partager dans le cadre du « comité des mobilités à Grenoble »;**
 - . **de poursuivre les plans piétons et vélo de secteur avec les habitants des différents quartiers de Grenoble et d'aboutir pour chaque plan à une programmation d'aménagement à réaliser par la Métropole ;**
 - . **de participer à l'élaboration d'un référentiel de conception des aménagements cyclables et**
 - . **de poursuivre le travail partenarial de résorption des points noirs cyclables**
 - . **de renforcer la sécurité des cyclistes et des piétons par des aménagements adéquats (éclairage, marquage, mobilier) ;**
 - . **de ne plus réaliser d'aménagement cyclable sur trottoir sauf exception dûment justifiée ;**
 - . **d'installer avec la Métropole près de 2 000 stationnements vélos dont environ 1 000 situés aux abords du plateau piétonnier pour inciter les cyclistes à se déplacer à pied au sein de cette zone piétonne ;**
 - . **de lancer un travail avec les vélocistes pour sensibiliser les cyclistes concernant l'équipement des vélos (éclairage notamment) ;**

- . de renforcer et structurer les actions de sensibilisation de toutes et tous aux bonnes pratiques ;
- . de nommer officiellement un référent vélo au sein de la Police municipale pour mieux articuler sensibilisation et verbalisation ;
- . d'assumer le rôle de Grenoble comme capitale française du vélo et de continuer à intervenir en lien avec la Métropole et le SMTC au niveau national afin de faire évoluer la législation en faveur d'une meilleure cohabitation des mobilités douces ;
- D'adresser copie de la présente délibération à Grenoble-Alpes Métropole et au SMTC ;
- De prévoir un point d'étape sur ces 10 axes de travail dans un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 3-(16013) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Adhésion à la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens et adoption des objectifs du plan d'action de la Ville de Grenoble 2019-2022.

Intervention(s) : Mme JACTAT, M. TUSCHER, Mme D'ORNANO, Mme DJIDEL

Un amendement est déposé par Mme JACTAT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens, en annexe 1,
- d'adopter le plan d'action pluriannuel 2019-2022, synthétisé en annexe 2.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(16837) - DEPLACEMENTS - Débat public relatif au nœud ferroviaire lyonnais à long-terme - Contribution de la Ville de Grenoble

Intervention(s) : M. WIART, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. MONGABURU

Un amendement oral est présenté par M. CHAMUSSY et sous-amendé oralement par M. MONGABURU, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaffirmer avec force la nécessité impérieuse d'un confortement et d'un développement de la desserte ferroviaire de l'aire métropolitaine grenobloise et de la liaison ferroviaire entre Grenoble et Lyon ;
- de demander au maître d'ouvrage de l'aménagement du nœud ferroviaire lyonnais de prendre en compte l'interdépendance des nœuds ferroviaires lyonnais et grenoblois, et donc d'intégrer des aménagements sur l'ensemble de l'axe Grenoble-Lyon, et d'exiger en particulier un calendrier phasé des investissements à réaliser sur le nœud ferroviaire grenoblois incluant à court terme l'augmentation des capacités d'accueil des trains en gare de Grenoble, l'amélioration de la signalisation ferroviaire et des dispositifs d'exploitation, l'aménagement des passages à niveau à brève échéance et à plus long terme la mise à 4 voies de la section Grenoble-Moirans ;
- de verser la contribution annexée au débat public du projet d'aménagement à long terme du nœud ferroviaire lyonnais, montrant la nécessité d'investir, en complément, sur le nœud ferroviaire grenoblois.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5-(15470) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Conventions de mise à disposition de locaux au sein du Pôle de Solidarité Internationale avec les associations : Santé diabète, Ecole de la paix, Aide et Actions, Kinésithérapeutes du Monde, Bouquins sans frontières, Aide médicale et développement et Tétraktys

Intervention(s) : M. MACRET, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes des conventions de mise à disposition ci-annexées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. MACRET.

VOEU N° 104-(17357) - VOEU - Subordonnant toute expulsion à la justification d'une proposition de logement ou d'hébergement présenté par le groupe « Ensemble à gauche » amendé par le groupe « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes ».

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CONFESSON, Mme GARNIER, M. le Maire.

**Un amendement oral est présenté par M. CONFESSON, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 52 - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander au Maire de prendre l'arrêté suivant, en cohérence avec ses prises de position publiques.

« Lors de toute expulsion de domicile sur le territoire de la commune, il devra être fourni au Maire ou à son représentant qualifié la justification qu'une solution effective, décente et adaptée de logement ou le cas échéant d'hébergement, ait été proposée à la ou aux personnes concernées ».

Voeu : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

VOEU N° 105-(17363) - Voeu - Non au projet de loi Blanquer – pour une véritable école de la confiance

Intervention(s) : M. SOLDEVILLE, Mme BOUKAALA, M. TUSCHER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Nous élu.e.s de Grenoble, demandons au Ministre de l'Education nationale de retirer le projet de loi « Pour une école de la confiance », et de reprendre les consultations avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sans oublier les élus locaux, pour d'abord évaluer les expérimentations lancées précédemment. Bâtir ensemble l'Ecole de la réelle confiance ne peut résulter d'une construction aussi peu partagée avec les parties prenantes de l'école de la République.

Voeu : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 1 Non Inscrite (Mme MASSON).

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 6-(15565) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association de gestion pour le fonctionnement des conseils citoyens indépendants de Grenoble, L'ACCIG.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CLOUAIRE, M. CARROZ

Un amendement oral est présenté par M. TUSCHER, celui-ci est repoussé :

Pour : 2 - Contre : 41 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes + 6 Réussir Grenoble + 1 Non Inscrite (Mme MASSON) - Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des Patriotes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre l'association ACCIG et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 7-(14904) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens triennale avec l'association AMAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle convention ci-annexée, à intervenir avec l'association AMAL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention triennale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET.

DELIBERATION N° 8-(15811) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MCAGD - Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'Association MCAGD – Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné pour l'année 2019
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association MCAGD

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme AGOBIAN).

DELIBERATION N° 9-(14955) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier à la convention pluriannuelle Ville de Grenoble - ODTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 118 000 € à l'Association ODTI - Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association ODTI.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administratrice : Mme BOILEAU.

DELIBERATION N° 10-(15415) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des avocats relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser au Conseil Départemental d'Accès aux Droits une subvention de 15 200 euros pour l'année 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. COUTAZ).

DELIBERATION N° 11-(15399) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, l'Université Grenoble Alpes, l'Ordre des Avocats et l'Institut des Droits de l'Homme relative au dispositif d'Equipe Juridique Mobile

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,**
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 12-(15371) - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et La Pousada

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux telle qu'annexées à la présente délibération,**
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition telle qu'annexées à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(15217) - ACTION SOCIALE - Adhésion 2019 de la Ville de Grenoble au réseau FORESCO pour les Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion par la Ville de Grenoble au réseau national FORESCO au titre de l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion tel que joint à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler la somme de 600 euros au titre de cette adhésion pour l'année 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(15961) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le champ de la précarité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Les Restaurants et Relais du Cœur,
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 26 320€ et d'une subvention en projet de 1 200€ pour l'année 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique signée le 19 juillet 2018,
- d'autoriser le versement au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 49 000€ pour l'année 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(15374) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,

- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT.

DELIBERATION N° 16-(12392) - ACTION SOCIALE - Accord cadre du Dispositif les Vignes – appartements regroupés à services partagés

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'accord cadre du Dispositif « les Vignes »- appartements regroupés à services partagés annexé à la présente délibération**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à le signer**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(15513) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'AUESCB relative à l'accompagnement des séjours à Massacan et aux sorties familles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération**
- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 18-(14390) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre l'OPAC 38 et la ville sur l'animation personnes âgées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention tels que présentés en annexe de la délibération.**
- **d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat entre l'OPAC38 et la ville de Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(14393) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre Kiné prévention Auvergne Rhône Alpes et la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser la signature de la convention de partenariat telle que présentée en annexe par les maisons des habitants concernées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(13473) - ACTION SOCIALE - Convention financière pour le versement d'un fonds de concours au profit de la Ville de Grenoble : Opération « Aménagement du parc Soulage pour une meilleure appropriation des habitants ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour le versement d'une participation financière de 65 000 euros, ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(14771) - ACTION SOCIALE - Mise à disposition d'un espace de la Ville de Grenoble à l'association Happy Hoche pour un jardin partagé

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'une toiture de parking telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(13930) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations RAM et Ateliers Solidaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du local au 4, allée du Lys Rouge, à titre gratuit avec gratuité des fluides
- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du local au 45 rue Albert Thomas à titre gratuit avec gratuité des fluides
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(15514) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mises à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations ADAMS, IRIS et Régie de Quartier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations IRIS-IREPS, ADAMS et Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme YASSIA).

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE, Mme JACTAT.

DELIBERATION N° 24-(15683) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant n°1 du protocole de préfiguration des programmes de renouvellement urbain des quartiers « des Villeneuves » à Grenoble et Échirolles, du quartier « Mistral » à Grenoble et des quartiers « Renaudie – Champberton - La Plaine » à Saint Martin d'Hères.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 du protocole de préfiguration des programmes de renouvellement urbain des quartiers « des Villeneuves » à Grenoble et Échirolles, du quartier « Mistral » à Grenoble et des quartiers « Renaudie – Champberton - La Plaine » à Saint Martin d'Hères ainsi que tous les documents nécessaires pour sa mise en oeuvre.
- d'autoriser la signature de l'avenant n°1 du protocole de préfiguration des programmes de renouvellement urbain des quartiers « des Villeneuves » à Grenoble et Échirolles, du quartier « Mistral » à Grenoble et des quartiers « Renaudie – Champberton - La Plaine » à Saint Martin d'Hères ainsi que tous les documents nécessaires pour sa mise en oeuvre.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 25-(15144) - POLITIQUE DE LA VILLE - Bonifications financières de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère aux Maisons des Habitants implantées dans les quartiers politique de la Ville et signature de la charte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la charte conventionnelle de valeurs, d'objectifs et de financement, entre la CAF de l'Isère et la Ville de Grenoble, telle qu'annexée à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte conventionnelle de valeurs, d'objectifs et de financement au titre de l'année 2019, telle qu'annexée à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir une recette de 40 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(15725) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à la commune d'Eybens de la parcelle cadastrée section AB numéro 24, située avenue Jean Jaurès à Eybens.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. FRISTOT

Un amendement est présenté oralement par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession à la commune d'Eybens de la parcelle cadastrée section AB numéro 24, d'une superficie de 428 m², située à Eybens, à titre gratuit,**
- **d'intégrer une clause de retour à bonne fortune dans l'acte de cession entre les deux collectivités dans l'hypothèse où la commune d'Eybens viendrait à céder à titre onéreux ce tènement pour un autre usage,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous documents relatif à cette cession.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(9959) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Châtelet : Acquisition auprès de la SPL SAGES d'un local associatif en rez-de-chaussée de l'îlot C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'acquérir pour un montant de 504 000 € TTC auprès de la SPL SAGES, le volume 2 correspondant à un local associatif, assis sur les parcelles cadastrées section DV n°367, 372, 374 et 379 ;**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(16696) - URBANISME AMENAGEMENT - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire pour le projet du camp de base de l'Esplanade.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet d'urbanisme temporaire accompagnant le renouvellement urbain du quartier de l'esplanade dont, notamment, les demandes de Déclarations Préalables nécessaires à la réalisation des aménagements de préfiguration du boulevard de l'Esplanade ainsi qu'une demande de Permis de Construire pour la réalisation de l'installation temporaire du « Camp de base » sur la Grande Esplanade.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 29-(15975) - URBANISME AMENAGEMENT - Appel à projets Gren' de projets – L'orangerie – Approbation du projet de protocole partenarial et autorisation de poursuivre les négociations avec la Grande Saison en vue de sa finalisation et de sa signature

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le projet de protocole partenarial avec La Grande Saison ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, tel que joint en annexe ;**
- **d'autoriser le Maire ou toutes personnes bénéficiant d'une délégation à cette fin à poursuivre les négociations avec la Grande Saison en vue de la finalisation du protocole partenarial, sous le contrôle du comité de pilotage, et à signer ledit protocole sous réserve que ces négociations n'entraînent pas une modification substantielle du projet annexé induisant des engagements supplémentaires de la Ville ou une renonciation aux droits dont elle dispose.**

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 30-(16493) - URBANISME AMENAGEMENT - SEM InnoVia - Opération ZAC Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2018, du bilan et de la trésorerie prévisionnel, de l'avenant n° 14 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2018 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 12 avril 2019 ;**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 12 avril 2019 ;**
- **d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2018, ci-annexé ;**
- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Bouchayer-Viallet :**
 - **pour 2018 : : une participation de 479 500 € a été versée par la Ville de Grenoble sous forme d'avances sur vente des équipements publics ;**
 - **pour 2019 : une participation de 700 000 € maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics ;**
- **d'approuver l'avenant n°14 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 31-(15972) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération d'aménagement urbain Rivail / Jeux Olympiques - Approbation du compte-rendu financier 2018, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°7 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2018 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;**
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;**
- d'approuver le compte rendu annuel 2018 ci-annexé, adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 12 avril 2019 ;**
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail-Jeux Olympiques : pour 2019 aucune participation, versée sous forme d'avance, n'est prévue ;**
- d'approuver l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 32-(15974) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2018, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 8 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en**

- dépenses au 31 décembre 2018 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
 - d'approuver le compte rendu annuel 2018, ci-annexé, adopté par le conseil d'administration de la SAGES le 12 avril 2019 ;
 - de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet : pour 2019 aucune participation, versée sous forme d'avance, n'est prévue ;
 - d'approuver l'avenant n°8 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
 - d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 33-(15970) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC BEAUVERT - Approbation du compte-rendu financier 2018, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°12 au traité de concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2018 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES en sa séance du 12 avril 2019 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2018 à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Beauvert : pour 2019 aucune participation, versée sous forme d'avance, n'est prévue ;
- d'approuver l'avenant n°12 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 34-(16551) - ENVIRONNEMENT - Délimitation du périmètre communal contaminé par les termites et autres insectes xylophages ou susceptible de l'être

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, conformément à l'article L133-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, le territoire communal comme périmètre contaminé ou susceptible d'être contaminé par les termites ou autres insectes xylophages, périmètre à l'intérieur duquel le Maire est autorisé à adresser des injonctions par arrêté municipal aux propriétaires des biens qui y sont situés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(16484) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Grenoble Habitat et la Ville de Grenoble pour mener une action commune afin de sensibiliser les habitants à la décoration de balcons dans le cadre du concours Maisons et Balcons Fleuris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Grenoble Habitat et la Ville de Grenoble aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(15864) - ENVIRONNEMENT - Convention entre CDC Habitat Social et la Ville de Grenoble pour mener une action commune afin de sensibiliser les habitants à la végétalisation en milieu urbain dans le cadre du concours Maisons et Balcons Fleuris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre CDC Habitat Social et la Ville aux conditions susmentionnées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(15786) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Monsieur Laurent LALLIOT et la ville de Grenoble, relative à la gestion de la ruche cheminée pédagogique du Parc Pompidou dans le cadre du budget participatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre Monsieur Laurent LALLIOT et la ville de Grenoble, définissant les conditions de gestion de la ruche cheminée pédagogique du Parc Pompidou, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(15855) - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat entre la Société Coopérative Ouvrière Terre Vivante et la ville de Grenoble pour l'organisation de formations et l'utilisation d'espaces du Centre Horticole .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention à intervenir entre la Société Coopérative Terre Vivante et la Ville aux conditions susmentionnées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(15848) - ENVIRONNEMENT - Convention avec ATMO Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation de capteurs de mesure de la qualité de l'air au Cimetière du Grand Sablon.

Intervention(s) : Mme AGOBIAN, Mme JACTAT, M. MONGABURU, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser ATMO Auvergne Rhône-Alpes à installer des dispositifs de mesure de la qualité de l'air au Cimetière du Grand Sablon selon les termes de la convention,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec ATMO Auvergne Rhône-Alpes pour l'installation et l'exploitation de capteurs de mesure de la qualité de l'air au Cimetière du Grand Sablon.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 40-(15439) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de quasi-régie Ville/CCAS pour la maintenance des véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes du contrat à intervenir entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale, relatif à l'entretien par la commune des véhicules appartenant à l'établissement ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de quasi-régie, joint en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(14065) - SPORT - Exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2019 : avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de reconduire pour la saison estivale 2019 la convention d'occupation du domaine public du 4 mai 2017 modifiée par avenant du 31 mai 2018, conclue avec la SARL P.A.R.C. pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron ;**
- **d'approuver les dispositions de l'avenant n° 2 à ladite convention joint en annexe, fixant à 3 000 euros le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du 15 juin 2019 au 2 septembre 2019 inclus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(14177) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Le Jardin Aquatique, Grenoble Ville Gym et Rando, Grenoble Natation, Boxing Club Multisports et Ring Grenoblois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de mettre fin d'un commun accord aux conventions en vigueur avec les associations Grenoble Ville Gym et Rando et Grenoble Natation ;**
- **d'adopter les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux aux associations Le Jardin Aquatique, Grenoble Ville Gym et Rando, Grenoble Natation, Boxing Club Multisports et Ring Grenoblois ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(15328) - SPORT - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif et avec la SASP Grenoble Métropole Hockey 38 pour l'exercice 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(15377) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier à la convention pluriannuelle du 09 juillet 2018 entre la ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture arménienne de Grenoble et du Dauphiné

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné, un avenant financier d'un montant global de 5 300 euros, au titre de l'année 2019, répartis comme suit : 4 500 euros pour l'équipement en photovoltaïque de l'école des sports de Sevan et 800 euros pour le Flashmob international organisé à Grenoble le 25 mai prochain ;**
- **de dire que ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme AGOBIAN).

DELIBERATION N° 45-(15379) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Rencontre des cultures française et iranienne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre l'Association Rencontre des cultures française et iranienne et la ville de Grenoble ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(15440) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Signature d'une convention de coopération décentralisée entre la ville de Grenoble et la ville de Sfax

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention triennale de coopération décentralisée entre la ville de Grenoble et la ville de Sfax, annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(14495) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes « ambassadeurs » Y.A.E.P. : (« Youth Ambassador Exchange Program ») ;**
- **De verser à Mademoiselle Nousseiba JAMAD, Mademoiselle Louisia CAZENAVE, lauréates 2019 du programme « Y.A.E.P. », une aide financière de 650 € à chacune d'elle pour le financement d'une partie de leur billet de transport.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(13806) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association GUC Grenoble Ski

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski ;**
- **d'autoriser le versement de la subvention de 27 000 € au titre du fonctionnement et de 7 000 € au titre du soutien aux sportifs de haut-niveau ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;**
- **de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(15751) - MONTAGNE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Club Alpin Français Jeunes en Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter une aide supplémentaire en accordant une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;
- de dire que le montant de la subvention est intégrée à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(15657) - MONTAGNE - Convention de partenariat tripartite entre la ville de Grenoble, le CAF Jeunes en Montagne et la FFCAM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention tripartite entre la ville de Grenoble, le CAF jeunes en montagne et la FFCAM ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(15690) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Maison des jeunes et de la culture Lucie Aubrac

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la MJC Lucie Aubrac, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(15871) - JEUNESSE - Attribution de bourses Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Fonds d'Initiatives Jeunesse (FIJ)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 6 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**
- **D'attribuer des bourses FIJ, pour les montants indiqués, aux 2 personnes et aux 3 associations dont les noms et les descriptifs des projets figurent en annexe 1.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé :

-sur le FIJ : Pour : 52 - Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 53-(15696) - AFFAIRES SCOLAIRES - Désaffectation du logement de fonction instituteur situé au 4 Rue Ninon Vallin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver la désaffectation du logement situé au 4 rue Ninon Vallin rattaché à l'école élémentaire Malherbe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(15876) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) des communes de Tullins (2016-2017), Seyssinet-Pariset (2017-2018) et de Brie-Et-Angonnes (2017-2018)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les participations aux frais de scolarité des enfants accueillis en classes ULIS des communes concernées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'avenant correspondants avec les communes concernées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(15699) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'Office Central de la Coopération à l'École de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir avec l'Office Central de la Coopération à l'École de l'Isère, annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(13834) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation du prix de l'Alpe 2019 décerné par l'association Société des écrivains dauphinois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à doter le prix de l'Alpe 2019 d'un montant de 1 500 €, décerné par la Société des écrivains dauphinois au colonel Cyrille Becker.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(15756) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de partenariat avec le Département de l'Isère pour le dépôts d'oeuvres de la bibliothèque municipale dans trois musées départementaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les dépôts d'œuvres, appartenant aux collections de la bibliothèque municipale, au Département de l'Isère pour le musée de la Révolution française à Vizille, le musée de Saint-Antoine l'Abbaye, le musée de l'ancien Evêché à Grenoble ;**
- **d'approuver les termes de la convention avec le Département de l'Isère relative à ces dépôts ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(15762) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention avec le Département de l’Isère (Médiathèque départementale) - Mise en place d’un groupement de commandes pour la fourniture de ressources documentaires numériques en ligne pour la lecture publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver l’acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe de la présente délibération, pour la fourniture de ressources numériques, au sein duquel le Département de l’Isère exercera le rôle de coordonnateur ;**
- **d’approuver l’adhésion de la ville de Grenoble audit groupement ;**
- **d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’acte constitutif et à prendre toutes mesures d’exécution de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(15769) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention d’occupation du domaine public avec l’association Aide Médicale et Développement (AMD) pour une vente caritative dans les locaux de la bibliothèque Teisseire-Malherbe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver les termes de la convention d’occupation du domaine public à intervenir avec l’association Aide Médicale et Développement pour une vente caritative prévue dans les locaux de la bibliothèque Teisseire-Malherbe le mercredi 15 mai 2019 ;**
- **d’autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(15775) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention d’action culturelle avec la SOFIA dans le cadre de l’attribution d’une subvention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d’approuver les termes de la convention d’action culturelle à intervenir entre la société française des intérêts des auteurs de l’écrit (SOFIA) et la ville de Grenoble ;**
- **d’autoriser le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(15853) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention de pôle associé documentaire avec la Bibliothèque nationale de France et conventions associées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de coopération avec la bibliothèque nationale de France , pole associé documentaire et les deux conventions jointes ;**
- **d'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer :**
 - **la convention de pôle associé documentaire ;**
 - **la convention de coopération numérique (2019-2022) ;**
 - **la convention de coopération numérique *Gallica Marque blanche* (2019-2022).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(15781) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention avec les villes d'Annecy, Chambéry et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère portant création des classes préparatoires dans l'Arc alpin pour cinq années

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter la convention et ses annexes portant création des classes préparatoires dans l'Arc alpin entre les villes d'Annecy, Chambéry, Grenoble et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère pour cinq années ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(15790) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Evolutions des critères et modalités d'attribution des bourses pour les élèves

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le nouveau règlement d'attribution, joint en annexe, des bourses du Conservatoire qui prendra effet à partir de l'année scolaire 2019-2020.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(15793) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de partenariat pour l'utilisation de la salle Stekel par l'association Art Culture Santé Solidarité et Entraide (ACSSE) dans le cadre d'un spectacle caritatif le samedi 8 juin 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'utilisation de la salle Stekel par l'association Art Culture Santé Solidarité et Entraide (ACSSE), dans le cadre d'un spectacle caritatif se déroulant le samedi 8 juin 2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(15804) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Adoption du règlement intérieur du Conservatoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter les nouvelles dispositions du règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble et de ses annexes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(15810) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble, saison 2018/2019 : Conventions de partenariat avec le Groupe Emile Dubois, l'association des amis de l'orgue de Saint-Antoine l'Abbaye, la ville d'Eybens et avenant à la convention avec la MC2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Groupe Émile Dubois ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association des amis de l'orgue de Saint Antoine l'Abbaye ;**
- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec la MC2 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat modifiée avec la ville d'Eybens ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et l'avenant, joints en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(15866) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Adhésion de la ville de Grenoble à ICOM France, FRAME et Videomuseum

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à ICOM France, FRAME et Videomuseum ;
- d'autoriser le paiement des adhésions pour les montants suivants :
ICOM France : 850 €
FRAME : 6 500 €
Videomuseum : 14 000 €
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ces adhésions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(15867) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Première phase du programme d'acquisitions d'œuvres pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de l'œuvre de François-Joseph NAVEZ Scène de musique, pour un montant total net de 200 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(15885) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renouvellement de la convention de partenariat avec le centre médical Rocheplane-Fondation Audavie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec le Centre médical Rocheplane- Fondation Audavie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(15870) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Renouvellement des conventions de mécénat avec les membres du club des mécènes : bioMerieux,
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions de mécénat ci-annexées avec l'entreprise bioMérieux, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 71-(15875) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de partenariat avec l'Universal Museum of Art (UMA) et le Club Innovation Culture
(CLIC France) pour la création d'une exposition virtuelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, avec l'Universal Museum of Art (UMA) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(15894) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention
de partenariat avec le CCN2 pour l'organisation du Grand Rassemblement les 15 et 16 juin 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le CCN2, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(15913) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de prêt dans le cadre d'expositions aux Muséums de Tours, d'Auxerre et du Musée national de Préhistoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de prêt de collections du Muséum de Grenoble à la ville de Tours, à la ville d'Auxerre et au Musée national de Préhistoire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(15906) - AFFAIRES CULTURELLES - Tarification des équipements culturels municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Théâtre Municipal, incluant les prix TTC plein tarif et les tarifs réduits tels qu'ils figureront dans la brochure de présentation de la saison 2019/2020 et sur le site internet du Théâtre ;**
- **d'adopter les précisions apportées aux grilles tarifaires des équipements culturels de la Ville à compter du 1^{er} juillet 2019.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(15863) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de murs d'équipements municipaux à l'association Spacejunk pour la réalisation de fresques éphémères dans le cadre du Grenoble Street Art Fest 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention avec l'association *Spacejunk*, fixant les modalités de mise à disposition des murs des équipements municipaux (annexe 1) ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **d'autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation de travaux relatives à la modification de l'aspect extérieur des constructions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(15860) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la convention d'occupation de locaux : changement de domiciliation de l'association Dolce Cinema

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n° 1 modifiant l'adresse de l'association Dolce cinéma ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(16332) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Avenant n°2 à la convention de service commun « Direction du contrôle de gestion » avec Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'adopter l'avenant n°2 à la convention de service commun « direction du contrôle de gestion »,**
- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant et tout document y afférent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(16438) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations et transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique du 9 avril 2019.**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 1 Non Inscrite (Mme MASSON).

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 79-(14920) - PERSONNEL MUNICIPAL - Rémunération des médecins et chirurgiens-dentistes intervenant occasionnellement à la Direction Santé Publique et Environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, à compter du 1er juillet 2019, le taux horaire de la rémunération des médecins intervenant occasionnellement à la Direction de la Santé Publique et Environnementale par référence à la grille indiciaire des médecins territoriaux de 1ère classe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(14922) - PERSONNEL MUNICIPAL - Détermination des barèmes de remboursement des frais occasionnés par les déplacements professionnels en Métropole et en outre-mer pour mission ou formation des agents de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération du 26 juin 2017 ;

- de fixer le taux forfaitaire dérogatoire de remboursement des frais d'hébergement, petit déjeuner inclus, à 70 € dans les communes de base, 90 € dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants et communes de la Métropole du grand Paris, 110 € dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants, Paris, communes de la Métropole du grand Paris et autres villes dès lors que des circonstances particulières le justifient (festivals, congrès...), 120 € à Paris, en cas de non disponibilité au forfait à 110 € à proximité du lieu de mission ou formation (1 km), 120 €, quel que soit le lieu de la mission, pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite. Ces dérogations seront applicables jusqu'à la fin du mandat et ne pourront conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ;

- de fixer le barème des taux des indemnités de mission lors des déplacements en outre-mer :

*** à 70 € pour l'hébergement et à 15,75 € pour les repas (déjeuner et diner) en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin**

*** à 90 € ou 10 740 F CFP pour l'hébergement et 21 € ou 2 506 F CFP pour les repas (déjeuner et diner) pour la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française ;**

- de rembourser aux frais réellement engagés les frais de mission liés à un stage lorsque l'agent a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté du 26 février 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 81-(14923) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de la Fédération des services publics CGT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition de Monsieur Eric HOURS auprès de la Fédération des services publics CGT à hauteur de 20 % à compter du 1^{er} juin 2019, pour une durée d'un an, dont la rémunération à hauteur de 20 % sera remboursée par le biais de la dotation globale de fonctionnement (article 100 de la loi du 26 janvier 1984).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 82-(14931) - PERSONNEL MUNICIPAL - Ajustement du périmètre des astreintes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la répartition des astreintes de la deuxième semaine sur plusieurs agents du muséum, par rotation, tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 83-(14933) - PERSONNEL MUNICIPAL - Régime indemnitaire des ingénieurs en chef - RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications relatives au régime indemnitaire de la Ville de Grenoble indiquées ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Pour : 43

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 1 Non Inscrite (Mme MASSON).

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 84-(16612) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents de la Ville de Grenoble auprès du Groupement d'Intérêt Public Arc-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accepter le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de Monsieur Djamel BOUANIKA et de Monsieur Christophe TERPENT du 03 juin 2019 au 2 juin 2020 ;**
- **d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 85-(14935) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial d'un montant de 1 037,41 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(15373) - PERSONNEL MUNICIPAL - Contrats d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération n° 72 du Conseil Municipal du 20 juin 1994 portant sur l'apprentissage à la Ville de Grenoble ;**
- **de l'élargissement des contrats d'apprentis de 25 à 29 ans, jusqu'à Bac+5 et de prendre acte de l'augmentation de la rémunération en % du SMIC qui figure dans la loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018 et ses textes d'application.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(12232) - PERSONNEL MUNICIPAL - Suppression du dispositif de l'indemnité de départ volontaire - Abrogation de la délibération n° 23 du conseil municipal du 15 décembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **la suppression de la possibilité de verser une indemnité de départ volontaire prévue par le décret n°2009-1594 du 18 décembre 2009,**

- d'abroger la délibération n° 23 du conseil municipal du 15 décembre 2014.

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Contre : 1 Non Inscrite (Mme MASSON).

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 88-(15881) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la mission d'agent chargé d'une mission d'inspection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la mise à disposition d'un agent assurant la fonction d'agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 décembre 2022 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(15953) - ADMINISTRATION GENERALE - Signature d'un protocole transactionnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la ville de Grenoble et Monsieur , joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 90-(14052) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Signature d'une convention tripartite Ville/Université/RENATER permettant la diffusion du réseau Eduroam sur les bornes Wifi de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Communauté Université Grenoble-Alpes, la Ville de Grenoble et le GIP RENATER,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la diffusion du réseau wifi universitaire Eduroam sur le réseau de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 91-(16548) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public avec Caroline Production pour l'accueil de la production de la série TV "The War of the World" au Palais des Sports Pierre Mendès France

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la SARL Caroline Production pour l'accueil de la production de la série TV « The War of the World » les 2 et 3 mai 2019.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(13049) - DOMAINE PUBLIC - Remise gracieuse – occupation du domaine public – Association Le Bateau de papier – du 02 avril 2018 au 11 mai 2018.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la remise gracieuse à l'association le Bateau de papier pour un montant de 2177.10 €uros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 93-(15255) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public avec Grenoble Alpes Métropole pour l'accueil de la Coupe du Monde féminine de football au Palais des Sports Pierre Mendès France

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la mise à disposition gratuite du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de l'organisation de la Coupe du Monde Féminine de Football.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 94-(15927) - ANIMATION - Fête des Tuiles – Samedi 8 Juin 2019 – Convention de mise à disposition de locaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention jointe en annexe.**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble.

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 95-(15923) - ANIMATION - Marché de Noël Economie sociale et solidaire/ place Docteur Martin du 28 novembre au 23 décembre 2018 - convention d'occupation du domaine public et tarifs associés - Rectificatif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger les dispositions de la délibération n° 24-5459 du Conseil municipal en date du 9 juillet 2018 en tant qu'elles concernent la durée et les tarifs d'occupation du Marché de Noël de la place Docteur Martin ;**
- **de fixer la durée du Marché de Noël de la place Docteur Martin du 28 novembre au 23 décembre 2018, correspondant à 26 jours d'ouverture ;**
- **d'approuver les tarifs associés pour l'année 2018 pour le Marché de Noël de la place Docteur Martin tels que précisés dans l'annexe 2 de la présente délibération ;**
- **d'approuver les conventions liant les exposants à la ville de Grenoble tels qu'annexés à la présente délibération (annexe 1).**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dits conventions**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96-(15362) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2019

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	7 950,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	4 800,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	7 080,00
ASPTT ATHLETISME	8 080,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 800,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	5 060,00
AVIRON GRENOBLOIS	27 350,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	800,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 980,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	745,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	300,00
DOJO GRENOBLOIS	7 200,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	900,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	8 500,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	10 450,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	300,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	1 400,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	16 350,00
GRENOBLE HANDISPORTS	7 900,00
GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	3 250,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 500,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 200,00
GRENOBLE NATATION	2 150,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	300,00
GUC ATHLETISME	8 350,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	300,00
GUC ESCRIME	300,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	17 950,00

GUC RUGBY	3 500,00
GUC TENNIS	4 400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	2 700,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 850,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	8 560,00
NAUTIC CLUB ALP 38	4 600,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	6 600,00
ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 200,00
SENTINELLE DES ALPES	2 600,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 100,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	300,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	5 650,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	5 750,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	5 910,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	1 600,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	5 000,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	600,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	141,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	450,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF)	2 000,00
GUC GRENOBLE SKI	34 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	3 000,00
BEST GRENOBLE INP - BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY	700,00
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	5 300,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	3 000,00
Commission Ville solidaire et citoyenne	
ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	350,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	18 000,00
LE HABERT HEBERGEMENT SAINT PAUL	11 500,00
LE LAC	800,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	15 000,00
RESIDENTS DES ALPINS	400,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	27 520,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 000,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	250,00
ASSOCIATION DES HABITANTS DU 30-40	500,00
CINE-VILLENEUVE	1 500,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	1 500,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	500,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	12 000,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	1 000,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD)	15 200,00
CUISINE SANS FRONTIERES (CSF)	800,00
ET POURQUOI PAS ?	1 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	7 000,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	500,00
LES 2 A LES ALPINS EN ACTION	1 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 300,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	5 000,00
REFUS DE REBUT	2 000,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES	500,00

UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET (CBCH)	500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DE QUARTIER GRENOBLE-CONFLUENCE	500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	500,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	500,00
UNION DE QUARTIER NOTRE-DAME	400,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	500,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE (UHQEB)	500,00
COLLECTIF INTERASSO GAYS ET LESBIENNES - CIGALE	2 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS (CSRA)	4 500,00
CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE- ACSI	600,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
LA CIMADE	3 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	14 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	118 000,00
AGARO - GRENOBLOISE D'AIDE A LA RECHERCHE EN ONCOLOGIE	2 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
ALTHEA/ACCUEIL LIEUX TRANSITION HEBERGEMENT ECOUTE ACCOMPA	3 500,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	3 000,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	2 350,00
ASS DEPARTEMENTALE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX ET POLYHANDICAPES DE L'ISERE-ADIMCP 38	1 400,00
ASS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS-ARDDS	500,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	500,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV)	500,00
DES SOMMETS POUR REBONDIR	1 000,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE	2 000,00
FEMMES SDF	2 000,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 500,00
GEM L'HEUREUX COIN	2 000,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	1 400,00
HAND'AMITIE MEYLAN	1 000,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	400,00
INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE ARA-IREPS	4 600,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
LE CAMELEON	2 000,00
LOCOMOTIVE ASS	1 000,00
L'OISEAU BLEU	15 000,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
MUTUALITE FRANCAISE ISERE SERVICES SOINS ET ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTE	1 000,00
PROMETHEE ALPES RESEAU	2 000,00
RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE	1 500,00
SANTE ENVIRONNEMENT EN AUVERGNE-RHONE-ALPES (SERA)	500,00
SEP RHONES-ALPES DAUPHINE	1 400,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38)	5 700,00
SOLIDARITE FEMMES MILENA (ETAB FOND G BOISSEL)	12 200,00
SOLIDENT	4 000,00
SOS AMITIE ISERE	1 000,00
TEMPO	2 500,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	600,00
TOTAL ARTICLE	

718 926,00

TOTAL BUDGET 718 926,00

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 6 Réussir Grenoble.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, M. DENOYELLE, Mme JULLIAN, M. BARBIER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme JACTAT, Mme COMPARAT, Mme RAKOSE.

DELIBERATION N° 97-(14089) - FINANCES - Garantie d'emprunt - Réaménagement 2018 d'un emprunt garanti d'Actis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à réitérer sa garantie pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par ACTIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies dans la présente délibération et référencée à l'Avenant modificatif de réaménagement n°81766 et aux annexes jointes qui font partie intégrante de la présente délibération ;**
- que la garantie de la ville de Grenoble est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par ACTIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la ville de Grenoble s'engage à se substituer à ACTIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**
- que la ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt conclu par ACTIS, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.**
- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec ACTIS une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunt passés entre les établissements prêteurs et cet organisme.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 98-(15673) - FINANCES - Facturation des dépenses de fluides générées par l'occupation du Palais de l'Université par l'Université Grenoble-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à facturer à l'Université Grenoble Alpes un montant de 19 542,00 € TTC correspondant aux dépenses de fluides générées par l'occupation d'une partie du Palais de l'Université par l'Institut Universitaire de Technologie de Gestion des Entreprises et Administrations pour l'ensemble de l'année 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 99-(14498) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML
Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2017/2018 (du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de prendre acte du rapport annuel écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise pour l'exercice 2017-2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes + 1 Non Inscrite (Mme MASSON).

DELIBERATION N° 100-(15817) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de missions des élus pour l'exécution d'un mandat spécial - délibération cadre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour les frais de restauration, le taux de remboursement forfaitaire à 15,25 € par repas, dans la limite de deux repas par jour (à prendre aux heures souhaitées par l'élu.e entre l'heure de départ et l'heure de retour de mission comme indiqué dans l'ordre de mission);
- de fixer les taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, à titre dérogatoire et pour la durée limitée au mandat, comme suit:

Lieu de mission	Communes de base	Grandes villes de plus de 100 000 habitants et communes de la Métropole du Grand Paris	Grandes villes de plus de 200 000 habitants, Paris, communes de la Métropole du Grand Paris et autres villes lorsque des circonstances particulières le justifient (festivals, congrès...) en cas de non disponibilité au forfait à 90 €	Paris intra-muros en cas de non disponibilité à 110 € à proximité du lieu de mission
Taux du remboursement (incluant le petit déjeuner)	70 €	90 €	110 €	120 €

- de fixer le barème des taux d'indemnités de mission lors des déplacements en outre-mer, comme suit:

	Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et- Miquelon, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	70 €	90 € ou 10 740 F CFP
Déjeuner	15,75 €	21 € ou 2 506 F CFP
Diner	15,75 €	21 € ou 2 506 F CFP

- de rembourser les frais de stationnement en parking sur la base des frais réels;
- de rembourser les frais de vaccins obligatoires et recommandés, ainsi que les frais de visa liés au mandat spécial;
- de rappeler que le mode de transport en commun (train) et au tarif le plus économique pour les trajets de moins de 3 heures heures est privilégié (cf. Délibération 51-E015 du 26 mai 2014);
- de rappeler qu'une délibération autorise ces mandats spéciaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 101-(15788) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. le Maire.

Un amendement est déposé par Mme COMPARAT, celui-ci est adopté :
Pour :47 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :
Rencontre organisée par France-Urbaine avec le GT ZFE (Groupe de Travail sur les Zones à faibles émissions)
- le 4 avril 2019 à Paris – V. FRISTOT

Assemblée Spéciale et Conseil d'administration de la SPL OSER Auvergne-Rhône-Alpes (société qui réalise des opérations d'amélioration énergétique des bâtiments publics de niveau « BBC rénovation »)
- le 8 avril 2019 à Lyon – V. FRISTOT

Jury du Grand prix de l'Urbanisme 2019
- le 8 avril 2019 à Paris – E. PIOLLE

Réunion concernant le projet de coopération « Impulser une intelligence collective territoriale liée à la présence du loup, dans l'objectif de préserver les activités humaines »
- le 8 avril 2019 à Gap – P. MERIAUX

Audition à la chambre régionale des Comptes - ALPEXPO
- le 10 avril 2019 à Lyon – A. S. OLMOS

Phoenix Mayor's International dans le cadre de la coopération avec les villes jumelles
- du 10 au 13 avril 2019 à Phoenix (USA) – F. MALBET

Séance plénière de la première section de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
- le 11 avril 2019 à Clermont-Ferrand – M. JULLIAN

Valorisation candidature de Grenoble à «Capitale verte européenne»
- le 15 avril 2019 à Paris – E. PIOLLE

Réunion de préparation des membres de l'ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants) d'un évènement national et européen pour une alliance entre autorités locales et société civile.
- le 16 avril 2019 à Paris – B. MACRET

Rendez-vous avec Madame Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public)
- les 17 et 18 avril 2019 à Paris – P. CLOUAIRE

Grande audition du concours du geste d'or 2018 (Concours qui a pour objectif de recenser et mettre en valeur l'exemplarité des opérations sur les chantiers du patrimoine bâti, de l'aménagement urbain et paysager)
- les 17 et 18 avril 2019 à Paris – M. JULLIAN

Assemblée générale ordinaire de l'Institut pour la Ville Durable (IVD)

- le 24 avril 2019 à Paris – V. FRISTOT

Campements de réfugiés du nord de Paris, Porte de la Chapelle

Conférence de presse de Anne HIDALGO, Maire de Paris

- les 23 et 24 avril 2019 à Paris – E. CARROZ

Réunion pour la Candidature « Grenoble, capitale verte européenne 2022

- le 2 mai 2019 à Bruxelles (Belgique) – M. TAVEL

Célébration des 30 ans du jumelage OXFORD/GRENOBLE

- du 3 au 5 mai 2019 à Londres (Angleterre) – P. CLOUAIRE

Journée Nationale des Collectivités Cit'ergie

- le 16 mai 2019 à Paris – V. FRISTOT

Congrès 3ème âge et handicap des EHPAD et des structures accueillant des personnes en situation de handicap

- le 16 mai 2019 à Lyon – K. CAPDEPON

Assemblée générale, colloque national et conseil d'administration du réseau français des villes-santé de l'OMS

- du 21 mai au 24 mai 2019 à Marseille – M. JACTAT

Réunion de préparation au Ministère de la transition écologique et solidaire de la XVème session de la convention Alpine des 3 et 4 avril 2020

- le 22 mai 2019 à Paris – P. MERIAUX

Conférence internationale sur l'action climatique, invitation du Maire d'Heidelberg, Président d'Energy Cities

- les 22 et 23 mai 2019 à Heidelberg (Allemagne) – V. FRISTOT

Journée de l'Agence France Locale (AFL) et assemblée générale des actionnaires 2019

- le 23 mai 2019 à Paris – H. SABRI

Rencontres européennes organisées avec « la 27ème région » sur la façon dont les commons transforment l'action publique en Europe

- du 27 au 29 mai 2019 à Bruxelles (Belgique) – A-S. OLMOS

Commission numérique de France Urbaine

- le 4 juin 2019 à Paris – L. COMPARAT

XIVèmes Journées Françaises de l'Evaluation – Evaluation et démocratie : les nouveaux territoires de l'action publique

- du 12 au 14 juin 2019 à Bordeaux – M. GIROD de l'AIN

Rencontres nationales de l'ingénierie territoriale à l'atelier « Comment faciliter l'économie circulaire avec l'ouverture des données numériques, les services et la cartographie participative et l'implication citoyenne ? » organisées par l'AITF (Association des ingénieurs territoriaux) et le CNFPT

- les 13 et 14 juin 2019 à Dunkerque – L. COMPARAT

Meeting de lancement des villes pour les droits numériques dans le cadre de l'adhésion de la ville de Grenoble au réseau « Cities for digital rights »

- du 26 au 29 juin 2019 à Amsterdam (Pays-Bas) – L. COMPARAT

10ème édition des « Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales » organisée par Cités Unies France

- les 2 et 3 juillet 2019 à Paris – B. MACRET

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 102-(15740) - DESIGNATIONS - Désignation du représentant de la ville de Grenoble au sein de l'ODTI - Observatoire des Discriminations sur les Territoires Interculturels - Modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner M. Bernard MACRET représentant membre titulaire au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ODTI.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 103-(16579) - DESIGNATIONS - Désignations au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme Laurence COMPARAT en qualité de membre titulaire au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

- de dire que sont désormais désigné.e.s en qualité de membres titulaires :

- Le Maire ou son représentant,**
- M. Alan CONFESSON**
- M. Claude COUTAZ**
- Mme Marina GIROD DE L'AIN**
- M. Jérôme SOLDEVILLE**
- Mme Laurence COMPARAT**
- M. Vincent BARBIER**
- M. Paul BRON**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement des Patriotes.

M. le Maire informe l'Assemblée de la démission de Mme RAKOSE de sa fonction de 17^{ème} Adjointe, M. le Maire salue son travail.

Le Secteur 6 sera délégué par arrêtés du Maire à Mme BOILEAU pour la Villeneuve et à M. CONFESSON pour Village Olympique/Vigny Musset.

Le conseil se réunira le lundi 20 mai 2019 afin de procéder à l'élection d'un.e adjoint.e.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H47

ANNEXE(S)

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MAR	N° MAR	N° MA	N° MA	N° MARC	Procédure	Durée	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
			CHE	CHE	RC	RC	HE		exprimée en mois						
			millé sime	seuil cat	HE égo	HE égo	numé rotat ³								
Maintenance et mise en conformité des ascenseurs, monte charges et élévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite	Lot 1	Appareils des secteurs géographiques 1 & 2	18	A	S	B	211	Appel d'offres	1 an reconductible 3 fois un an	08/03/19	OTIS	38320	EYBENS	X	300 000
Maintenance et mise en conformité des ascenseurs, monte charges et élévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite	Lot 2	Appareils des secteurs géographiques 3 à 7 (Hors Hôtel de Ville)	18	A	S	B	212	Appel d'offres	1 an reconductible 3 fois un an	08/03/19	OTIS	38320	EYBENS	X	300 000
Maintenance et mise en conformité des ascenseurs, monte charges et élévateurs pour Personnes à Mobilité Réduite	Lot 3	Appareils de l'Hôtel de Ville	18	A	S	B	213	Appel d'offres	1 an reconductible 3 fois un an	04/03/19	ORONA	69600	OULLINS	X	60 000
Diagnostic et étude de faisabilité pour la relocalisation des ateliers poids lourds à Balzac	Lot unique	X	18	B	P	M	248	MAPA 25_90	3 mois	05/10/18	CHEVALIER PASCAL	42000	ST ETIENNE	18 500,00	X
Maintenance du logiciel Oxygeno et prestations complémentaires	Lot unique	X	18	B	I	M	250	Procédure négociée	1 an reconductible 1 fois	01/10/18	OXYGENO	75019	PARIS	13 100,00	X
Budget participatif Un pas vers l'eau	lot unique	X	18	B	F	B	251	Procédure adaptée 25_90 (petit lot)	12 mois	20/11/18	LES CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN	38160	ST ROMANS	X	89 500
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 3	Fourniture de matériaux manufacturés et dérivés du bois	18	A	F	B	272	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	DISTRIBUTION MATERIAUX BO	73024	CHAMBERY	X	140 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 4	Fourniture de produits métallurgiques	18	A	F	B	273	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	SMG SAVOIE	38432	ECHIROLLES	X	100 000

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MAR	N° MAR	N° MA	N° MA	N° MARC	Procédure	Durée exprimée en mois	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 5	Fourniture de fixations de bâtiments	18	A	F	B	274	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	LEGALLAIS	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR	X	70 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 6	Fourniture de quincaillerie de bâtiment, ameublement et serrurerie	18	A	F	B	275	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	LEGALLAIS	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR	X	450 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 7	Fourniture de petits matériels électriques	18	A	F	B	276	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	REXEL	38120	SAINT EGREVE	X	420 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 8	Fourniture de matériel de plomberie et de sanitaire	18	A	F	B	277	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	LEGALLAIS	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR	X	200 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 9	Fourniture de matériel de chauffage	18	A	F	B	278	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	GROUPE PPC	69007	LYON	X	80 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 10	Fourniture de matériel de régulation	18	A	F	B	279	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	GROUPE PPC	69007	LYON	X	50 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 11	Fournitures informatiques pour la gestion technique centralisée	18	A	F	B	280	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	SIEMENS	38130	ECHIROLLES	X	120 000
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 12	Fourniture de filtration pour robinetterie dans les ERP et les établissements de santé	18	A	F	B	281	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	ANIOS	59260	HELLEMMES LILLE	X	150 000

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MAR CHE	N° MAR CHE	N° MA RC	N° MA RC	N° HE HE	N° HE HE	Procédure	Durée exprimée en mois	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Fournitures diverses pour l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Grenoble et du CCAS	lot 13	Fourniture de protections liées à l'accessibilité des bâtiments	18	A	F	B	282	282	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	20/03/19	SMG SAVOIE	38432	ECHIROLLES	X	30 000
Mise à disposition de la Ville de Grenoble d'un système d'automate d'appel dans le cadre de son plan communal de sauvegarde	lot unique	X	18	B	S	B	284	284	MAPA 25_90	1 an reconductible 3 fois 1 an	14/02/19	SAS CEDRALIS	69500	LYON	20 000,00	X
Square Saint Bruno – AMOA Brumisation ou micro-gouttelettes	lot unique	X	18	B	P	M	291	291	Procédure négociée inf.25	8 mois	09/11/18	AQUADRAFT ADELINE HADET	44140	AIGREFEUILLE SUR MAINE	X	9 200
Modélisation des impacts d'un nouveau paradigme pour la politique tarifaire	lot unique	X	18	B	S	M	315	315	Procédure négociée	X	19/11/18	CITEXCIA	75009	PARIS	1 800,00	X
Travaux de réaménagement des vestiaires et production d'Eau Chaude Sanitaire au Centre Sportif Hoche	lot 2	X	18	B	T	M	316	316	MAPA 25_90	8 mois	19/02/19	ETRA	38140	RIVES	81 437,00	X
Grande Esplanade : Conception et construction d'une installation artistique	lot unique	Conception et construction d'une installation artistique à vocation ludique et sportive ayant pour objet l'activation transitoire de la Grande Esplanade	18	A	T	B	329	329	Procédure adaptée sup.90	12 mois	01/03/19	GROUPEMENT LOOKING FOR ARCHITECTURE / COLLECTIF POURQUOI PAS	69007	LYON	X	Montant mini : 100 000,00 montant maxi : 210 000,00
Mission d'accompagnement de la démarche C'ITERGIE de la Ville de Grenoble	lot unique	X	18	B	P	M	330	330	MAPA 25_90	12 mois	20/11/18	AGATTE	34070	MONTPELLIER	X	40 000
Surveillance et sécurisation de piscines	lot unique	Piscines Jean Bron, Les Dauphins et Bulle d'O	18	A	S	B	336	336	Procédure adaptée sup.90 (art.28)	1 an reconductible 3 fois	11/03/19	LION SECURITIS	38100	GRENOBLE	X	145 000

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MAR CHE millé sime	N° MAR CHE seuil cat	N° MA RC cat	N° MA RC cat	N° MARC HE HE numé rotat ² égo	Procédure	Durée exprimée en mois	Notification du marché	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Travaux de câblage et de dépannages courants faibles des prises informatiques et téléphoniques	lot unique	X	18	B	T	M	340	MAPA 25_90	2 ans ferme	28/02/19	EIFFAGE ENERGIE TELECOM	69480	AMBERIEUX D AZERGUES	55 000,00	X
Exploitation du stationnement payant sur voirie	lot 1	Maintenance et collecte des horodateurs	18	A	S	B	345	Appel d'offres	48	25/03/19	INDIGO	92800	PUTEAUX LA DEFENSE	X	3 000 000
Exploitation du stationnement payant sur voirie	lot 2	Enquête d'occupation	18	A	S	B	346	Appel d'offres	48	25/03/19	INDIGO	92800	PUTEAUX LA DEFENSE	X	400 000
Mission de coordinateur SPS pour les travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Racine à Grenoble	lot unique	X	18	B	P	M	347	MAPA 25_90	36 mois	25/01/18	MBM COORDINATION	38700	LA TRONCHE	4 788,00	X
Exploitation et maintenance de l'infrastructure du service PIAF 2 (horodateur embarqué)	lot unique	X	19	B	S	B	002	Procédure négociée	2 ans ferme	22/03/19	PARX France SAS	80080	AMIENS	89 900,00	X
Travaux de désamiantage pour l'aménagement de l'espace familles de la Maison des habitants du centre-ville	Lot unique	X	19	B	T	M	005	MAPA 25_90	1 mois	07/02/19	MEDITERRANEE DESAMANTAGE	30140	BOISSET ET GAUJAC	27 750,00	X
Maintenance de progiciels avec l'éditeur Technocarte	lot unique	X	19	C	I	B	045	Procédure négociée	1 an, reconductible 3 fois	25/03/19	TECHNOCARTE	13270	FOS SUR MER	30 786,06	X
Travaux de réalisation d'une structure artificielle d'escalade au centre sportif Jean-Philippe Motte	lot unique	X	19	B	T	M	046	MAPA 25_90	8 mois	28/02/19	GRIMPOMANIA	73190	SAINT BALDOPH	58 513,00	X

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Millésime	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Date de notification de l'avenant
incidence financière inférieure 5% marché initial	-650,42	Modification contractuelle_CCTP	17	A	T	M	252	ICS	Travaux de réhabilitation de l'ex-école maternelle Saint Bruno	Lot 10	Chauffage ventilation sanitaire	Procédure adaptée sup.90	296 140,22	13/02/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	3 200,00 sur la dernière période de reconduction	Modification contractuelle_CCTP	14	A	F		425	RESCASET	Achat de conditionnements alimentaires pour le service restauration	Lot 2	Bobines de films alimentaires	Appel d'offres	22 000,00	18/02/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	21 000,00 sur la dernière période de reconduction	Modification contractuelle_CCTP	17	A	F	B	214	MANGER BIO ISERE	Fourniture de denrées alimentaires (autres que surgelés)	Lot 6	Viandes et charcuteries issus de l'agriculture biologique ou équivalent	Appel d'offres	150 000,00	13/03/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	3 100,00	Modification contractuelle_CCTP	18	A	T	M	159	SEBB	Travaux de reconstruction du théâtrePrémol suite à l'incendie de 2015	Lot 1	Désamiantage-Démolition -Gros-œuvre	Procédure adaptée sup.90	91 181,00	14/02/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	11 948,23	Modification contractuelle_CCTP	18	A	T	M	168	BOUYGUES E&S	Travaux de reconstruction du théâtrePrémol suite à l'incendie de 2015	Lot 10	Electricité / courants forts et faibles	Procédure adaptée sup.90	125 000,00	14/03/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 772,00	Modification contractuelle_CCTP	18	A	T	M	169	ALPES ENERGIES	Travaux de reconstruction du théâtrePrémol suite à l'incendie de 2015	lot 11	Plomberie / Chauffage / Ventilation	Procédure adaptée sup.90	78 000,00	18/03/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	9 816,00	Modification contractuelle_CCTP	17	A	P	M	110	Groupement ANKHA / CCG / INGENIERIE CLIMATIQUE / VESSIERE / CM AMENAGEMENT	Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école élémentaire Jean Racine à Grenoble -mission en construction neuve et en réhabilitation pour la jonction avec le bâtiment existant	lot unique	X	Procédure adaptée sup.90	116 440,00	25/02/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	x	Ajout d'un nouveau prix dans le BPU	18	B	S	B	348	ECF CESR 38	Formation professionnelle des conducteurs de véhicules poids lourds de la Ville de Grenoble	lot unique	X	Procédure adaptée sup.90	40 000,00	09/03/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	x	Fusion_Rachat_Transfert	17	A	S	B	342	SARL L2 MOVING	Prestations de déménagements de mobilier et matériel de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	lot unique	X	Procédure adaptée sup.90	69 500,00	11/03/19

sans incidence financière - modification clauses contractuelles	sans incidence financière - modification clauses contractuelles	Modification durée contractuelle	16	A	F	43	POMONA PASSION FROID	Viande de porc et charcuterie	Lot 1	Viande de porc, saucisses, charcuterie sans porc	Procédure adaptée sup.90	64 000,00	05/02/19	
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	sans incidence financière - modification clauses contractuelles	Modification durée contractuelle	16	A	F	44	POMONA PASSION FROID	Viande de porc et charcuterie	Lot 2	autres produits de charcuterie	Procédure adaptée sup.90	40 000,00	05/02/19	
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	sans incidence financière - modification clauses contractuelles	Modification durée contractuelle	16	A	F	320	E. CHOLET	Vêtements pour les agents de sécurité	Lot 2	Vêtements pour les agents de sécurité civile	Procédure adaptée sup.90	5 000,00	12/03/19	
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	sans incidence financière - modification clauses contractuelles	Modification durée contractuelle	14	A		260	SOCIETE SAPHE	Diagnostics réglementaires amiante dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	Lot 1	Secteurs géographiques 1 et 3	Appel d'offres	300 000€ HT/an	27/02/19	
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	sans incidence financière - modification clauses contractuelles	Modification durée contractuelle	14	A		261	SOCIETE SAPHE	Diagnostics réglementaires amiante dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	Lot 2	Secteurs géographiques 2, 5 et 7	Appel d'offres	300 000€ HT/an	27/02/19	
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	sans incidence financière - modification clauses contractuelles	Modification durée contractuelle	14	A		262	SOCOBAT EXPERTISES	Diagnostics réglementaires amiante dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	Lot 3	Secteurs géographiques 4 et 6	Appel d'offres	300 000€ HT/an	15/03/19	
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	sans incidence financière - modification clauses contractuelles	Modification durée contractuelle	16	A	S	296	EFFIA STATIONNEMENT	Exploitation du stationnement payant sur la voirie	lot unique	X	Appel d'offres	1600000HT/2ans	21/03/19	
incidence financière inférieure 5% marché initial	3 023,76	Modification contractuelle_CCTP	18	A	T	M	41	SPIE SUD-EST	Travaux de mise en conformité et de climatisation de la maison du Tourisme	Lot 1	Electricité	Procédure adaptée sup.90	108 046,22	13/02/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	4 495,95	Modification contractuelle_CCTP	17	A	T	M	251	SNEF GRENOBLE	Travaux de réhabilitation de l'ex-école maternelle Saint Bruno	lot 9	Electricité	Procédure adaptée sup.90	97 509,44	19/02/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	4 450,00	Modification contractuelle_CCTP	18	A	T	M	220	CARDEM	Travaux de déconstruction des anciens ateliers du secteur 3	lot unique	X	Procédure adaptée sup.90	95 924,16	05/03/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	-6 223,19	Modification contractuelle_CCTP	17	A	T	M	246	CHARPENTE CONTEMPORAINE	Travaux de réhabilitation de l'ex-école maternelle Saint Bruno	Lot 4	Charpente bois - couverture - vêtture de façade	Procédure adaptée sup.90	216 758,48	19/03/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	x	Modification durée contractuelle	17		F		19	TEC -MAT	Achat de vaisselle et petits articles de cuisine	lot unique	x	Procédure adaptée 25_90	44 500,00	01/04/19

N°	NATURE	FURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

19-0277	Arrêté (21/02/2019)	Me MOLLION	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, relative à la reprise d'instance après Cassation dans le cadre du contentieux introduit par M. LASTELLA en indemnisation de son préjudice subi entre le 2/05/1996 et le 11/02/2009 pour absence de reclassement.	
19-0293	Arrêté (26/02/2019)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées par M. PELLEGRINO devant le Tribunal Administratif de Grenoble en référé suspension et en annulation de l'arrêté en date du 10/12/2018 de réglementation de la profession de taxi sur la commune de Grenoble, de l'arrêté du 10/12/2018 de constitution d'une commission municipale des taxis, et de la convocation du 28 janvier 2019.	
19-0342	Arrêté (07/03/2019)	CAP AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. ROSSI devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la décision implicite de rejet de sa demande de réintégration du 4/12/2018, ainsi que de la décision implicite de rejet de sa demande d'indemnisation du 4/12/2018.	
19-0343	Arrêté (07/03/2019)	CAP AVOCATS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. SIMON devant le Tribunal Administratif de Grenoble, en annulation de la décision implicite de rejet de sa demande de réintégration du 4/12/2018, ainsi que de la décision implicite de rejet de sa demande d'indemnisation du 4/12/2018.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

19-0228	Arrêté (11/02/2019)		Le don de Giuseppe Penone composé de l'oeuvre "Essere vento. 2015" est accepté.	
---------	------------------------	--	---	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (01/03/2019)	CNRS 25 avenue des Martyrs 38042 Grenoble	Projet CONVERGENTS du CNRS - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière : 58 136 € HT
--	---	---	---	--

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

19-0353	Arrêté (15/02/2019)	M. HIBOUX Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°33 - Renouvellement de concession du 20/01/2019 au 19/01/2034.	Redevance : 306 €
19-0354	Arrêté (01/02/2019)	Mme PELLERIN Jeannine	Cimetière Saint Roch - Titre n°49 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 306 €
19-0355	Arrêté (01/02/2019)	Mme ZITOUNI Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°50 - nouvelle concession du 01/01/2019 au 31/01/2049.	Redevance : 672 €
19-0356	Arrêté (01/02/2019)	Mme POUTINEAU Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°51 - Renouvellement de concession du 03/05/2016 au 02/05/2031.	Redevance : 306 €
19-0357	Arrêté	Mme CHANAS Christine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°52 - Renouvellement de	Redevance : 2328 €

	(04/02/2019)		deux concessions du 01/06/2022 au 31/05/2072.	
19-0358	Arrêté (05/02/2019)	M et Mme GALLO Cataldo et Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°53 - Renouvellement de concession du 04/03/2019 au 03/03/2034.	Redevance : 306 €
19-0359	Arrêté (05/02/2019)	Mme GUEZE Lucette	Cimetière Saint Roch - Titre n°54 - Nouvelle concession du 05/02/2019 au 04/02/2049.	Redevance : 672 €
19-0360	Arrêté (05/02/2019)	Mme NICOLAUD Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°55 - Renouvellement de concession du 05/11/2014 au 04/11/2029.	Redevance : 306 €
19-0361	Arrêté (05/02/2018)	M. et Mme DURAND Michel et Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°56 - Nouvelle concession du 05/02/2019 au 04/02/2049.	Redevance : 672 €
19-0391	Arrêté (06/02/2019)	Mme GUIGUET Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°57 - Renouvellement de concession du 28/02/2019 au 27/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0392	Arrêté (06/02/2019)	Mme COMELLA Olga	Cimetière Grand Sablon - Titre n°58 - Nouvelle concession du 06/02/2019 au 05/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0393	Arrêté (07/02/2019)	M. RIBEIRO Joao	Cimetière Grand Sablon - Titre n°59 - Renouvellement de concession du 05/08/2019 au 04/08/2049.	Redevance : 672 €
19-0394	Arrêté (07/02/2019)	M. RIOUX Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°60 - Renouvellement de concession du 01/06/2017 au 31/05/2032.	Redevance : 306 €
19-0395	Arrêté (07/02/2019)	M. TINTURIER René	Cimetière Saint Roch - Titre n°61 - Renouvellement de deux concessions du 25/03/2019 au 24/03/2049.	Redevance : 1344 €
19-0396	Arrêté (11/02/2019)	M. et Mme MOSCA Rocco	Cimetière Grand Sablon - Titre n°62 - Renouvellement de concession du 19/12/2022 au 18/12/2052.	Redevance : 672 €
19-0397	Arrêté (11/02/2019)	Mme CERDAN Antoinette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°63 - Nouvelle concession du 11/02/2019 au 10/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0398	Arrêté (11/02/2019)	Mme REBOUL Erika	Cimetière Grand Sablon - Titre n°64 - Nouvelle concession du 11/02/2019 au 10/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0399	Arrêté (12/02/2019)	M. BONNET-GAMARD Joël	Cimetière Saint Roch - Titre n°65 - Nouvelle concession du 11/02/2019 au 10/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0400	Arrêté (12/02/2019)	Mme CUZEL Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°66 - Renouvellement de deux concessions du 02/06/2017 au 01/06/2032.	Redevance : 612 €
19-0401	Arrêté (13/02/2019)	M. BLANCHARD André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°67 - Renouvellement de concession du 04/02/2019 au 03/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0402	Arrêté (13/02/2019)	M. DI MARCO Loïc	Cimetière Saint Roch - Titre n°68 - Nouvelle concession du 13/02/2019 au 12/02/2069.	Redevance : 1164 €
19-0404	Arrêté (13/02/2019)	M. et Mme MARTINELLO Adrien et Rina	Cimetière Saint Roch - Titre n°69 - Nouvelles concessions du 13/02/2019 au 12/02/2049.	Redevance : 1344 €
19-0406	Arrêté (14/02/2019)	M. et Mme BERTHIEUX Alexandre et Marie-Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°70 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 306 €

19-0407	Arrêté (14/02/2019)	M. PIPET Gilbert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°71 - Renouvellement de concession du 04/02/2016 au 03/02/2031.	Redevance : 306 €
19-0408	Arrêté (14/02/2019)	M. et Mme CURTET Didier et Nelly	Cimetière Saint Roch - Titre n°72 - Renouvellement de concession du 15/02/2012 au 14/06/2027.	Redevance : 306 €
19-0409	Arrêté (15/02/2019)	Mme CUSANNO Rosa	Cimetière Saint Roch - Titre n°73 - Renouvellement de concession du 01/03/2019 au 28/02/2069.	Redevance : 1164 €
19-0410	Arrêté (15/02/2019)	M. PIETRI Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°74 - Renouvellement de concession du 19/07/2011 au 18/07/2041.	Redevance : 672 €
19-0411	Arrêté (19/02/2019)	M. et Mme ESTEVEZ Gervasio et Antoinette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°75 - Renouvellement de concession du 07/02/2019 au 06/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0412	Arrêté (19/02/2019)	M. et Mme INESTAL Gilbert et Marie-France	Cimetière Grand Sablon - Titre n°76 - Renouvellement de concession du 09/01/2019 au 08/01/2034.	Redevance : 306 €
19-0413	Arrêté (20/02/2019)	Mme IZOARD Aimée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°77 - Renouvellement de deux concessions du 26/09/2020 au 25/09/2035.	Redevance : 612 €
19-0414	Arrêté (20/02/2019)	M. et Mme GIANNONE François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°78 - Renouvellement de concession du 02/02/2019 au 01/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0415	Arrêté (20/02/2019)	M. MEYER Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n°79 - Renouvellement de concession du 01/07/2018 au 30/06/2033.	Redevance : 306 €
19-0416	Arrêté (22/02/2019)	Mme JARCZYK Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°80 - Renouvellement de concession du 20/04/2018 au 19/04/2033.	Redevance : 306 €
19-0417	Arrêté (21/02/2019)	Mme BEN MAID Fatna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°81 - Renouvellement de concession du 27/04/2019 au 26/04/2069.	Redevance : 1164 €
19-0418	Arrêté (21/02/2019)	M. MARKARIAN Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°82 - Nouvelle concession du 21/02/2019 au 20/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0419	Arrêté (21/02/2019)	M. DARMON Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°83 - Renouvellement de concession du 14/01/2010 au 13/01/2025.	Redevance : 306 €
19-0420	Arrêté (21/02/2019)	M. MAROUKIAN Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°84 - Renouvellement de concession du 29/01/2019 au 28/01/2034.	Redevance : 306 €
19-0422	Arrêté (21/02/2019)	Mme MARINO Delphine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°85 - Nouveau columbarium du 21/02/2019 au 20/02/2034.	Redevance : 390 €
19-0423	Arrêté (22/02/2019)	M. VICENTE José	Cimetière Grand Sablon - Titre n°86 - Nouveau columbarium du 22/02/2019 au 21/02/2034.	Redevance : 390 €
19-0424	Arrêté (22/01/2019)	Mme HEISS Lucette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°88 - Nouveau columbarium du 22/02/2019 au 21/02/2049.	Redevance : 780 €
19-0425	Arrêté (22/02/2019)	Mme MICHAUD Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°89 - Nouveau columbarium du 22/02/2019 au 21/02/2049.	Redevance : 780 €
19-0426	Arrêté	Mme MANGIONE Graziella	Cimetière Grand Sablon - Titre n°90 - Nouveau	Redevance : 780 €

	(25/02/2019)		columbarium du 25/02/2019 au 24/02/2049.	
19-0427	Arrêté (25/02/2019)	M. et Mme IHL Olivier et Sophie	Cimetière Saint Roch - Titre n°91 - Nouvelle concession du 25/02/2019 au 24/02/2049.	Redevance : 672 €
19-0428	Arrêté (25/02/2019)	Mme CONSENTINO Cristina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°92 - Nouvelle concession du 25/02/2019 au 24/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0429	Arrêté (25/02/2019)	Mme BALDINO Joséphine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°93 - Nouveau columbarium du 25/02/2019 au 24/02/2034.	Redevance : 390 €
19-0430	Arrêté (25/02/2019)	Mme SARRAFI Corinne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°94 - Nouvelle concession du 25/02/2019 au 24/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0432	Arrêté (27/02/2019)	Mme KRAEMER Jocelyne	Cimetière Saint Roch - Titre n°95 - Renouvellement de concession du 16/02/2017 au 15/02/2047.	Redevance : 1344 €
19-0433	Arrêté (27/02/2019)	M. HALLIER Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°96 - Nouveau columbarium du 26/02/2019 au 25/02/2049.	Redevance : 780 €
19-0434	Arrêté (27/02/2019)	Mme GAY Denise	Cimetière Saint Roch - Titre n°97 - Nouveau concession du 27/02/2019 au 26/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0435	Arrêté (27/02/2019)	Mme DANESH RAD Alice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°98 - Nouvelle concession du 27/02/2019 au 26/02/2069.	Redevance : 1164 €
19-0436	Arrêté (27/02/2019)	M. DARIER CHATELAIN Philippe	Cimetière Saint Roch - Titre n°99 - Renouvellement de deux concessions du 11/10/2018 au 10/10/2033.	Redevance : 612 €
19-0437	Arrêté (27/02/2019)	Mme ASTOUX Nadine	Cimetière Saint Roch - Titre n°100 - Renouvellement de deux concessions du 02/02/2019 au 01/02/2034.	Redevance : 612 €
19-0439	Arrêté (27/02/2019)	Mme PAPAIOANNOU Jacqueline	Cimetière Saint Roch - Titre n°101 - Nouvelle concession du 27/02/2019 au 26/02/2049.	Redevance : 672 €
19-0440	Arrêté (28/02/2019)	Mme BALANDINE Marie- Laure	Cimetière Grand Sablon - Titre n°102 - Renouvellement de concession du 03/01/2016 au 02/01/2031.	Redevance : 306 €
19-0441	Arrêté (28/02/2019)	Mme CHORDA Francine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°103 - Nouveau columbarium du 28/02/2019 au 27/02/2034.	Redevance : 390 €
19-0442	Arrêté (28/02/2019)	M. GUICHONNET Denis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°104 - Nouveau columbarium du 28/02/2019 au 27/02/2034.	Redevance : 390 €
19-0443	Arrêté (28/02/2019)	Mme CHOISY-MORO Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°106 - Renouvellement de concession du 15/08/2020 au 14/08/2035.	Redevance : 306 €
19-0444	Arrêté (01/03/2019)	M. DOUAT Sébastien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°107 - Nouveau columbarium du 28/02/2019 au 27/02/2049.	Redevance : 780 €
19-0445	Arrêté (01/03/2019)	Mme PICHOU D Catherine	Cimetière Saint Roch - Titre n°108 - Renouvellement de deux concessions du 12/01/2024 au 11/01/2039.	Redevance : 612 €
19-0446	Arrêté (06/03/2019)	M. GENTILE Francesco	Cimetière Grand Sablon - Titre n°109 - Nouveau columbarium du 05/03/2019 au 04/03/2049.	Redevance : 780 €

19-0447	Arrêté (06/03/2019)	M. BERTOLUTTI Guy	Cimetière Grand Sablon - Titre n°110 - Renouvellement de concession du 08/08/2019 au 07/08/2034.	Redevance : 306 €
19-0526	Arrêté (08/03/2019)	M. Joël PIN	Cimetière Saint Roch - Titre n°38 - Renouvellement de concession du 15/02/2019 au 14/02/2034. Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°19-0198.	Redevance : 306 €
19-0527	Arrêté (22/02/2019)	M. DUPRAZ Michel	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 30/10/2016 au 29/10/2066.	Redevance : 1164 €
19-0528	Arrêté (28/02/2019)	Mme CERDAN Antoinette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°105 - Conversion de concession du 28/02/2019 au 27/02/2069.	Redevance : 878,40 €
19-0529	Arrêté (07/03/2019)	M. et Mme CALY Jean et Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°111 - Renouvellement anticipé de concession du 30/01/2022 au 29/01/2052.	Redevance : 672 €
19-0530	Arrêté (08/03/2019)	Mme GONNACHON Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°112 - Renouvellement de concession du 25/07/2016 au 24/07/2031.	Redevance : 306 €
19-0531	Arrêté (11/03/2019)	M. BARBIERI Paul	Cimetière Grand Sablon - Titre n°113 - Renouvellement de concession du 18/02/2019 au 17/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0532	Arrêté (11/03/2019)	Mme CASTAGNA Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°114 - Renouvellement de concession du 13/11/2017 au 12/11/2032.	Redevance : 306 €
19-0539	Arrêté (11/03/2019)	M. DALBAN Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°115 - Renouvellement de concession du 23/03/2018 au 22/03/2048.	Redevance : 672 €
19-0540	Arrêté (12/03/2019)	M. BOUCHET Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°116 - Nouvelle concession du 12/03/2019 au 11/03/2034.	Redevance : 306 €
19-0541	Arrêté (12/03/2019)	Mme HOARAU Angèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°117 - Renouvellement de concession du 26/09/2018 au 25/09/2033.	Redevance : 306 €
19-0542	Arrêté (12/03/2019)	Mme LEROY Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°118 - Renouvellement de concession du 09/04/2017 au 08/04/2032.	Redevance : 306 €
19-0543	Arrêté (12/03/2019)	M. ROUSSET Frédéric	Cimetière Saint Roch - Titre n°119 - Renouvellement de concession du 05/01/2019 au 04/01/2049.	Redevance : 1344 €
19-0544	Arrêté (12/03/2019)	Mme GURINI Simone	Cimetière Saint Roch - Titre n°120 - Renouvellement de concession du 22/12/2018 au 21/12/2033.	Redevance : 306 €
19-0546	Arrêté (14/03/2019)	Mme CHABERT Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°121 - Renouvellement de deux concessions du 04/04/2018 au 03/04/2033.	Redevance : 612 €
19-0547	Arrêté (14/03/2019)	Mme COMPARATO Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°122 - Renouvellement de concession du 27/12/2018 au 26/12/2033.	Redevance : 306 €
19-0548	Arrêté (14/03/2019)	M. et Mme BOLLON Cyril	Cimetière Saint Roch - Titre n°123 - Renouvellement de concession du 25/06/2017 au 24/06/2032.	Redevance : 306 €
19-0549	Arrêté (15/03/2019)	M. et Mme PETRIZZELLI Louis et Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°124 - Renouvellement de concession du 11/03/2019 au 10/03/2069.	Redevance : 1164 €

19-0551	Arrêté (15/03/2019)	Mme TOUTSOGLOU Yoanna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°125 - Renouvellement de concession du 02/08/2009 au 01/08/2039.	Redevance : 672 €
19-0552	Arrêté (18/03/2019)	M. BAGDASSARIAN Grigor	Cimetière Grand Sablon - Titre n°126 - Renouvellement de concession du 18/03/2019 au 17/03/2049.	Redevance : 672 €
19-0553	Arrêté (19/03/2019)	Mme LECUE Marie-Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°127 - Nouvelle concession du 18/03/2019 au 17/03/2034.	Redevance : 306 €
19-0554	Arrêté (19/03/2019)	Mme SILVA Angèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°128 - Renouvellement de concession du 01/06/2019 au 31/05/2049.	Redevance : 672 €
19-0555	Arrêté (19/03/2019)	Mme MOIROUX Danielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°129 - Nouvelle concession du 19/03/2019 au 18/03/2034.	Redevance : 306 €
19-0556	Arrêté (20/03/2019)	Mme FIESINGER Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°130 - Nouveau columbarium du 19/03/2019 au 18/03/2049.	Redevance : 780 €
19-0557	Arrêté (19/03/2019)	M. ROCHER Florent	Cimetière Grand Sablon - Titre n°131 - Nouvelle concession du 19/03/2019 au 18/03/2034.	Redevance : 306 €
19-0558	Arrêté (20/03/2019)	M. COHEN Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°132 - Renouvellement de concession du 15/08/2018 au 14/08/2033.	Redevance : 306 €
19-0559	Arrêté (20/03/2019)	M. CAILLET Fabrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°133 - Nouvelle concession du 20/03/2019 au 19/03/2034.	Redevance : 306 €
19-0560	Arrêté (21/03/2019)	Mme AUDEMARD Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°134 - Nouvelle concession du 21/03/2019 au 20/03/2049.	Redevance : 672 €
19-0561	Arrêté (21/03/2019)	M. SERVE Olivier	Cimetière Grand Sablon - Titre n°135 - Renouvellement de concession du 20/05/2018 au 19/05/2048.	Redevance : 672 €
19-0562	Arrêté (21/03/2019)	M. DIDIER Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°136 - Renouvellement de concession du 14/07/2018 au 13/07/2033.	Redevance : 306 €
19-0563	Arrêté (21/03/2019)	Mme JALLIFIER-VERNE Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°137 – Renouvellement de concession du 26/06/2017 au 25/06/2032.	Redevance : 306 €
19-0565	Arrêté (22/03/2019)	M. BELLOSGUARDO Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°138 - Nouveau Columbarium du 22/03/2019 au 21/03/2034.	Redevance : 390 €
19-0566	Arrêté (22/03/2019)	Mme LUCAS Ghislaine	Cimetière Saint Roch - Titre n°139 - Renouvellement anticipé de deux concessions du 17/11/2021 au 16/11/2036.	Redevance : 612 €

SEANCE DU 13 MAI 2019

15-(15374). ACTION SOCIALE : Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires

Monsieur Alain DENOYELLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Association	Libellé de la Subvention	Montant 2019
KIAP	Aide au fonctionnement	7000 €
MJC Lucie Aubrac	Capuche en fête	1300 €
C.L.U.Q.	Fonctionnement 2019	12000 €
C.L.E.F.	FESTI'HOICHE 2019	1500 €

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 30 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain DENOYELLE

Affichée le : 16 mai 2019

43 -

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2019

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2018	Objet de la subvention proposée	Subvention 2019		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	estimations avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	32 050 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	19 100 €	0 €	7 950 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	20 980 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	12 900 €	0 €	8 080 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	28-janv-19	31-déc-2021	10 560 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	4 500 €	0 €	5 060 €
		délibération n°10094 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	106 133 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club Soutien haut niveau (3 athlètes)	41 300 €	0 €	23 600 € 3 750 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	28-nov-18	31-déc-2020	21 080 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	10 100 €	1 318 €	8 980 €
		délibération n°7734 du 5 novembre 2018						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	62 618 €	Soutien haut niveau (2 athlètes) Semi-marathon Grenoble Vizille	42 000 €	0 €	2 500 € 6 000 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	27 960 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	16 500 €	8 763 €	10 450 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	18-janv-17	31-déc-2020	46 140 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	29 600 €	1 381 €	16 350 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	24-févr-17	31-déc-2020	99 040 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club Soutien haut niveau (1 athlète)	97 050 €	0 €	2 000 € 1 250 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	36 370 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	22 700 €	1 934 €	8 350 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	03-févr-17	31-déc-2020	56 570 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	36 800 €	23 021 €	17 950 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	24 560 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	10 800 €	7 711 €	8 560 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Nautic Club Alp38 Echirolles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP38)	12-juin-17	31-déc-2020	22 790 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club Soutien haut niveau (2 athlètes)	22 800 €	0 €	2 100 € 2 500 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	SASP Grenoble Métropole Hockey 38	04-janv-19	30-avr-2021	315 300 €	Championnat du monde U18 D1 Groupe A	315 300 €	0 €	5 000 €
		délibération n°11110 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17	31-déc-2020	28 850 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	8 700 €	425 €	5 650 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	14 500 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	6 600 €	13 258 €	5 500 € 250 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	U.S.V.O Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17	31-déc-2020	16 910 €	Fonctionnement 2019 - volet projet de club	10 000 €	5 131 €	5 910 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	Yeti's Grenoble Roller Hockey	22-janv-19	31-déc-2020	16 400 €	Week end de découverte du roller hockey	17 000 €	0 €	1 600 €
		délibération n°11198 du 17 décembre 2018						
Total								159 340 €

43

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2019 AU TITRE DU FONCTIONNEMENT GENERAL
VOLET PROJET DE CLUB
DIRECTION DES SPORTS - POLE PLANIFICATION ET AIDES AUX CLUBS

Date de passage en commission le 30 avril 2019

Crédits votés BP 2019 : 1 410 511 €
Crédits déjà affectés : 1 081 302 €
Montant total des subventions volet projet de club : 201 965 €
Montant des subventions haut niveau : 10 000 €

Nom Association	Subventions de fonctionnement 2018*			Montants demandés 2019	Subventions de fonctionnement 2019		
	Critères	Projet de club	Total		Critères	Projet de club (propositions CMI)	Total
AJA VILLENEUVE	20 300 €	6 750 €	27 050 €	36 000 €	19 100 €	7 950 €	27 050 €
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC	3 900 €	2 730 €	6 630 €	15 000 €	3 800 €	4 800 €	8 600 €
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES BALADINS	0 €	0 €	0 €	1 500 €	500 €	0 €	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	11 300 €	6 380 €	17 680 €	23 000 €	10 600 €	7 080 €	17 680 €
ASPTT GRENOBLE ATHLETISME	13 700 €	7 280 €	20 980 €	25 000 €	12 900 €	8 080 €	20 980 €
AUESC BAJATIÈRE - section football	4 800 €	4 760 €	9 560 €	10 560 €	4 500 €	5 060 €	9 560 €
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500 €	410 €	910 €	5 000 €	700 €	500 €	1 200 €
CERCLE D'ESCRIME DE LA RAPIÈRE	1 500 €	970 €	2 470 €	2 800 €	2 000 €	800 €	2 800 €
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	10 700 €	8 380 €	19 080 €	20 000 €	10 100 €	8 980 €	19 080 €
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	500 €	945 €	1 445 €	2 900 €	700 €	745 €	1 445 €
CLUB ROLLER DERBY 38 THE CANNIBAL MARMOTS	1 300 €	780 €	2 080 €	2 900 €	1 500 €	1 200 €	2 700 €
DOJO GRENOBLOIS	6 500 €	6 800 €	13 300 €	16 000 €	6 100 €	7 200 €	13 300 €
ESCAPADES	0 €	0 €	0 €	2 000 €	500 €	0 €	500 €
FC ALLOBROGES ASSAFIA FC2A	17 600 €	9 360 €	26 960 €	47 000 €	16 500 €	10 450 €	26 950 €
FUTSALL DES GEANTS	2 300 €	1 600 €	3 900 €	8 000 €	2 300 €	2 800 €	5 100 €
GRENOBLE ALPES CANOË KAYAK	2 600 €	650 €	3 250 €	6 000 €	3 100 €	300 €	3 400 €
GRENOBLE CATALANS DOMÈNE RUGBY	4 300 €	1 200 €	5 500 €	10 000 €	4 200 €	1 400 €	5 600 €
GRENOBLE GYMNASTIQUE	31 500 €	14 640 €	46 140 €	60 000 €	29 600 €	16 350 €	45 950 €
GRENOBLE HANDISPORT	10 700 €	7 300 €	18 000 €	19 000 €	10 100 €	7 900 €	18 000 €
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 300 €	1 170 €	2 470 €	2 950 €	1 700 €	1 250 €	2 950 €
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38 EYBENS FORMATION	1 400 €	940 €	2 340 €	10 000 €	1 800 €	1 200 €	3 000 €
GRENOBLE NATATION	11 600 €	1 450 €	13 050 €	18 000 €	10 900 €	2 150 €	13 050 €
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	500 €	0 €	500 €	2 500 €	700 €	0 €	700 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB ATHLÉTISME	24 100 €	7 020 €	31 120 €	36 000 €	22 700 €	8 350 €	31 050 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB COURSE D'ORIENTATION	500 €	280 €	780 €	1 500 €	700 €	300 €	1 000 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME	3 400 €	600 €	4 000 €	3 500 €	3 200 €	300 €	3 500 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB JUDO CLUB GRENOBLE	39 100 €	15 970 €	55 070 €	65 000 €	36 800 €	17 950 €	54 750 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB RUGBY	7 800 €	4 450 €	12 250 €	40 000 €	10 000 €	3 500 €	13 500 €
GRENOBLE UNIVERSITÉ CLUB TENNIS	6 900 €	4 280 €	11 180 €	20 000 €	9 000 €	4 400 €	13 400 €
GRENOBLE VILLE GYM RANDO	400 €	250 €	650 €	2 900 €	500 €	300 €	800 €
HOCKEY CLUB DE GRENOBLE	5 000 €	4 100 €	9 100 €	9 200 €	4 700 €	2 700 €	7 400 €
LA GRINTA	0 €	0 €	0 €	2 900 €	500 €	0 €	500 €
L'ECHIQUIER GRENOBLOIS	3 900 €	1 820 €	5 720 €	6 000 €	5 100 €	900 €	6 000 €
LES DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	500 €	280 €	780 €	1 000 €	700 €	300 €	1 000 €
LES MONKEY	1 500 €	0 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	3 200 €	2 650 €	5 850 €	7 000 €	3 000 €	2 850 €	5 850 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB	11 500 €	7 860 €	19 360 €	26 250 €	10 800 €	8 560 €	19 360 €
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DAUPHINE GRENOBLE	900 €	0 €	900 €	3 000 €	1 200 €	0 €	1 200 €
RING GRENOBLOIS	7 900 €	6 100 €	14 000 €	15 000 €	7 400 €	6 600 €	14 000 €
SENTINELLE DES ALPES	7 800 €	2 760 €	10 560 €	15 000 €	10 100 €	2 600 €	12 700 €
SKI NAUTIQUE CLUB BOIS FRANÇAIS GRENOBLE	1 900 €	1 220 €	3 120 €	4 000 €	2 100 €	1 100 €	3 200 €
SOCIETE DE TIR	2 500 €	500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 300 €	100 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	0 €	1 400 €
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	5 700 €	4 050 €	9 750 €	7 000 €	6 700 €	300 €	7 000 €
TRAMPOLINE CLUB DU DAUPHINE	9 300 €	5 050 €	14 350 €	31 000 €	8 700 €	5 650 €	14 350 €
US ABBAYE GRENOBLE	7 000 €	5 100 €	12 100 €	15 000 €	6 600 €	5 500 €	12 100 €
UNITÉ SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE	10 600 €	5 310 €	15 910 €	27 000 €	10 000 €	5 910 €	15 910 €

*Le montant des subventions de fonctionnement 2018 ne tient pas compte des subventions complémentaires ou exceptionnelles (frais de gestion supportés par une association accueillant du personnel municipal, frais d'occupation d'un équipement, frais de gestion d'un équipement sportif municipal, autre...).

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2019 AU TITRE DU FONCTIONNEMENT GENERAL
CLUBS DE SPORT INDIVIDUEL - SOUTIEN HAUT NIVEAU
DIRECTION DES SPORTS - POLE PLANIFICATION ET AIDES AUX CLUBS

Date de passage en commission le 30 avril 2019

Nom Association	Subventions de fonctionnement 2018*			Montants demandés 2019	Subventions de fonctionnement 2019			
	Critères	Projet de club	Total		Critères	Projet de club (propositions CM)	Soutien haut niveau (propositions CM)	Total
Aviron Grenoblois	43 900 €	21 610 €	65 510 €	120 000 €	41 300 €	23 600 €	3 750 €	68 650 €
Entente Athlétique Grenoble 38	44 700 €	0 €	44 700 €	100 000 €	42 000 €	0 €	2 500 €	44 500 €
Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	5 600 €	2 590 €	8 190 €	101 560 €	6 200 €	2 000 €	1 250 €	9 450 €
Nautic Club Alp'38 Echirolles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP'38)	17 500 €	3 290 €	20 790 €	30 000 €	22 800 €	2 100 €	2 500 €	27 400 €
TOTAL GENERAL	433 200 €	191 735 €	624 935 €	1 042 320 €	433 100 €	201 965 €	10 000 €	645 065 €

74-
CONSERVATOIRE DE GRENOBLE
Droits d'inscription

Les droits d'inscription du Conservatoire de Grenoble sont calculés en fonction du Quotient Familial (QF) des usagers grenoblois inscrits dans un des enseignements du Conservatoire et sont encadrés par un tarif minimum (37,20 €) et un tarif plafond (1 000€).

1) Tarifs droits d'inscription au quotient familial

<u>Quotient familial</u>	<u>Tarifs 2018-2019</u>	<u>Tarifs 2019-2020</u>
380 et moins	37,20 €	37,20 €
600	130,00 €	130,00 €
900	227,50 €	227,50 €
1700	527,59 €	527,59 €
2500	820,00 €	820,00 €
3000 et plus	1 000,00 €	1 000,00 €

Le quotient familial de référence est celui établi par la Caisse des Allocations Familiales à partir du 1^{er} janvier de l'année d'inscription ou de réinscription. En tout état de cause, le quotient familial retenu pour le calcul des droits d'inscription sera celui fourni par la famille au moment de l'inscription ou de la réinscription. A titre exceptionnel, il pourra être tenu compte d'un changement du quotient survenu jusqu'au 15 novembre de l'année scolaire d'inscription.

Les familles non allocataires sont facturées sur la base de l'avis d'imposition de l'année n-2 du foyer.

Les usagers ne fournissant aucun des documents décrits ci-dessus au moment de l'inscription ou de la réinscription seront facturés sur la base du quotient le plus élevé de la grille. A titre exceptionnel, il pourra être tenu compte d'un avis d'imposition de l'année n-1 réceptionné avant le 15 novembre de l'année d'inscription ou de réinscription afin de calculer un tarif au quotient.

2) Majoration – minoration des tarifs au quotient :

Majoration :

Une majoration par palier est appliquée aux usagers non grenoblois selon la progressivité suivante :

- Majoration de 20 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux de 0 à 900
- Majoration de 40 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux compris entre 901 et 2000
- Majoration de 70 % du tarif grenoblois pour les quotients familiaux supérieurs à 2000.

Plafonnement :

Les droits d'inscription sont plafonnés à 1 000 € pour les usagers grenoblois et à 1 200 € après majoration pour les non grenoblois.

Minorations :

- Minoration de 50 % du tarif grenoblois ou non grenoblois majoré pour les cours collectifs suivants :
 - Danse hip hop,
 - Danse hors cursus (2 cours hebdomadaires au maximum),
 - Cours de culture seuls issus des disciplines suivantes : composition, histoire/ analyse, métiers du son, écriture, informatique musicale, formation musicale (2 disciplines hebdomadaires au maximum; au-delà le tarif plein sera appliqué),
 - Éveil musical, initiation danse,
 - Pratiques collectives seules, ateliers,
 - Musique et handicap.
- Une famille ayant plusieurs enfants inscrits au Conservatoire de Grenoble bénéficie d'une minoration de 10 % du tarif appliqué à partir du second enfant. Cette réduction se cumule avec celle d'un second cursus le cas échéant.
- En cas d'inscription individuelle à plusieurs cursus, une minoration de 50 % est appliquée à chaque cursus supplémentaire. Le résultat obtenu peut être inférieur au tarif minimum fixé pour un cursus.
- Les élèves boursiers du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture bénéficient du tarif minimal appliqué aux usagers grenoblois ou non grenoblois. Pour en bénéficier, ils doivent produire la notification correspondant soit à l'année scolaire précédente, soit à celle en cours dans les mêmes délais que ceux prévus pour le quotient familial.

Tarif spécifique :

Défini par convention notamment pour les cours ouverts à l'Université (Université de Grenoble-Alpes), l'atelier se déroulant sur un trimestre pour le Collège Lycée Élitaires Pour Tous (CLEPT).

3) Mise à disposition d'un instrument : 50 € / an

4) Facturation suite à démission :

Les usagers ayant démissionné avant le vendredi précédent les vacances d'automne ne seront pas redevables des droits annuels d'inscription. Passé ce délai, l'intégralité des droits est due par l'utilisateur.

Les démissions des élèves pour raisons médicales enregistrées après le vendredi précédent les vacances de la Toussaint et dûment justifiées par un certificat médical pourront donner lieu à une minoration des droits d'inscription. 1/3 des droits d'inscription seront dus en cas de démission durant le 1^{er} trimestre et 2/3 en cas de démission durant le 2^{ème} trimestre de l'année scolaire.

5) Modalités de paiement :

Possibilité de choix de l'usager entre deux modes de facturation, une fois ou plusieurs fois selon les modalités suivantes :

- Ce choix est fixé définitivement pour l'année scolaire au moment de l'inscription ou de la réinscription de l'élève.
- Si aucun choix n'a été matérialisé, l'usager est réputé avoir choisi la facturation en une fois.
- Facturation en plusieurs fois à partir de 45 € au minimum. En dessous de cette somme, seul le paiement de la totalité de la somme est possible.
- La facturation est effectuée en 3 échéances égales soit $1/3$ arrondi au centime d'euro le plus proche.
- Les échéances sont fixées selon le calendrier suivant :
 - Novembre de l'année N
 - Février de l'année N+1
 - Avril de l'année N+1.

DROITS D'ENTRÉE INDIVIDUELS	TARIFS
Plein tarif	5,00 €
Tarif réduit : pour certains partenaires conventionnés pour la réduction de tarif	3,00 € (sur présentation d'un justificatif)
Tarif réduit : En cas de fermeture imprévue de l'exposition temporaire, ou d'une partie du parcours d'exposition significative	3,00 €
Tarif réduit : pour la ou les personnes accompagnant le ou la bénéficiaire de l'abonnement annuel (dans la limite de 3 et sous réserve d'un paiement groupé)	3 € par accompagnant
Abonnement annuel	12,00 €
Visite guidée individuelle	3,00 € la visite + droits d'entrée
- Moins de 26 ans - Minima sociaux - Invalides et accompagnants - Événements nationaux (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des Musées), locaux (Musée en fête...) et spécifiques - Partenaires conventionnés pour la gratuité, Carte de presse, ICOM	GRATUIT (sur présentation d'un justificatif)
Adhérent de l'association «Amis du Muséum»	GRATUIT
Enseignants en visite de préparation	GRATUIT sur justificatif
Atelier de médiation	GRATUIT (incluant l'entrée au Muséum durant l'atelier)
Tout public le 1 ^{er} dimanche du mois	GRATUIT
Titulaire d'un billet « Rencontres du cinéma de montagne » pendant la durée du festival	GRATUIT
DROITS D'ENTRÉE GROUPES (sur réservation)	TARIFS
Visites libres : à partir de 10 adultes	Forfait 25 €
Visites libres : enfants et jeunes de moins de 26 ans	GRATUIT
Animation Découverte	GRATUIT – groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans de l'Isère 20 € - groupe hors Isère
Animation Flash	GRATUIT – groupe d'enfants et de jeunes de moins 26 ans de l'Isère 10 € - groupes hors Isère
CCAS de la Ville de Grenoble	GRATUIT

RESSOURCES DOCUMENTAIRES		TARIFS
Prêt de matériel pédagogique	Exposition	80 € la semaine
	Valise pédagogique	10 € la semaine

RESSOURCES LOCATIVES	TARIF HORAIRE (toute heure commencée est due)	TARIF HORAIRE (toute heure commencée est due)
----------------------	--	--

ESPACES (Zones : Montagne vivante, Hall du Muséum, Auditorium)	1 agent de surveillance	2 agents de surveillance
Location d'une zone	200 €/H	400 €/H
Location de deux zones	400 €/H	800 €/H
Location de trois zones	600 €/H	1 200 €/H

Les tarifs de la boutique du Muséum :

Les tarifs des objets mis en vente à la boutique restent inchangés, tels que présentés en annexe 2 de la délibération n°4-1592 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2017.

THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2019/2020 - TARIFS

Conseil municipal du 13 mai 2019 - Annexe 3 à la délibération n° 15906

SPECTACLES	DATES	HEURES	LIEUX	Plein	Collectivités Alicès** Savatois**	Moins de 26 ans Demandeurs d'emploi Bénéficiaires minima sociaux Personnes handicapées et un accompagnateur**	Organismes intermédiaires conventionnés et groupes des MDH***
MOX 1380	sam 14/09/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
LE DEVIN DU VILLAGE	ven 20/09/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
L'INCENDIE	ven 27/09/2019	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
MONDOFOLY	sam 28/09/2019	20h00	PARC ARTS	15 €	13 €	8 €	5 €
MONDOFOLY	dim 29/09/2019	17h00	PARC ARTS	15 €	13 €	8 €	5 €
MONDOFOLY	jeu 03/10/2019	14h15	PARC ARTS	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
MONDOFOLY	ven 04/10/2019	20h	PARC ARTS	15 €	13 €	8 €	5 €
LE PORTEUR D'HISTOIRE	sam 05/10/2019	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
WE LOVE ELLA*	mer 09/10/2019	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
L'ARMOIRE	ven 11/10/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
L'ARMOIRE	sam 12/10/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
MARTIEN MARTIENNE	ven 18/10/2019	14h30	TMG	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
MARTIEN MARTIENNE	ven 18/10/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
AMOR SULFUROSA 15CH	sam 26/10/2019	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
ADIEU MONSIEUR HAFMANN	mer 06/11/2019	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €	12 €
METAPHORMOSES	jeu 07/11/2019	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
DANS LA MER IL Y A DES CROCODILES	ven 08/11/2019	9h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
DANS LA MER IL Y A DES CROCODILES	ven 08/11/2019	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
METAPHORMOSES	ven 08/11/2019	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
DANS LA MER IL Y A DES CROCODILES	sam 09/11/2019	14h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
SPEAKEASY	mer 13/11/2019	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
PIG BOY 1986-2358	ven 15/11/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PIG BOY 1986-2358	sam 16/11/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
MATCH D'IMPROVISATION	ven 22/11/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
SAX	jeu 28/11/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
BUMCELLO	mer 04/12/2019	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
LODKA	jeu 12/12/2019	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
PRESENCES	mar 17/12/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PRESENCES	mer 18/12/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PRESENCES	jeu 19/12/2019	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
TOUT VA S'ARRANGER	ven 20/12/2019	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
LES SWINGGIRLS	ven 10/01/2020	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
DANSE EMERGENTE / L'INSAISSABLE + LOUVE [Pack 2 spectacles]	mar 14/01/2020	20h00	PONATIERE T145	19 €	16 €	10 €	-
LOUVE	mar 14/01/2020	21h15	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
THOMAS FERSEN	mer 22/01/2020	20h30	TMG	25 €	23 €	12 €	12 €
CARTE BLANCHE A FRANCOIS VEYRUNES	jeu 23/01/2020	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
SUR LE FIL...	mer 29/01/2020	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
J'AI PAS TOUJOURS DANSE COMME CA	jeu 30/01/2020	19h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
J'AI PAS TOUJOURS DANSE COMME CA	ven 31/01/2020	20h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
MADAME ET OURSINGE	ven 07/02/2020	9h30	TPOCHE	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
MADAME ET OURSINGE	ven 07/02/2020	14h30	TPOCHE	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
L'ŒIL EGARE	sam 15/02/2020	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
LE ROI DES RATS	ven 21/02/2020	9h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
LE ROI DES RATS	ven 21/02/2020	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
LE ROI DES RATS	sam 22/02/2020	14h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
KATAPULZ	jeu 05/03/2020	14h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
KATAPULZ	ven 06/03/2020	14h30	TPOCHE	10 €	8 €	8 €	5 €
HIPPOPO	mar 17/03/2020	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €

THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2019/2020 - TARIFS

Conseil municipal du 13 mai 2019 - Annexe 3 à la délibération n° 15906

SPECTACLES	DATES	HEURES	LIEUX	Plein	Collectivités Alicès** Savatou**	Moins de 26 ans Demandeurs d'emploi Bénéficiaires minima sociaux Personnes handicapées et un accompagnateur**	Organismes intermédiaires conventionnés et groupes des MDH***
LES 12 TRAVELOS D'HERCULE	sam 21/03/2020	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
PSS PSS	dim 22/03/2020	15h00	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
CLOC	jeu 26/03/2020	14h30	T145	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
CLOC	jeu 26/03/2020	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
JAZZOO	ven 27/03/2020	9h30	TMG	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
JAZZOO	ven 27/03/2020	14h30	TMG	Séance scolaire. Tarif unique 5 €. Gratuit pour les accompagnateurs			
JAZZOO	sam 28/03/2020	14h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
LA GALERIE	mar 07/04/2020	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €	12 €
LA GALERIE	mer 08/04/2020	20h30	TMG	30 €	28 €	12 €	12 €
LA BUVETTE	jeu 16/04/2020	20h30	TMG	22 €	20 €	12 €	12 €
LA BUVETTE	ven 17/04/2020	20h30	TMG	22 €	20 €	12 €	12 €
LA BUVETTE	sam 18/04/2020	20h30	TMG	22 €	20 €	12 €	12 €
CARTE BLANCHE A FRANCOIS VEYRUNES	mer 06/05/2020	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
EDOUARD 2	ven 29/05/2020	20h30	TMG	20 €	18 €	12 €	12 €
FIRE OF EMOTIONS : PALM PARK RUINS	mer 10/06/2020	20h30	T145	10 €	8 €	8 €	5 €
EN OUTRENOIR	ven 12/06/2020	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €
EN OUTRENOIR	sam 13/06/2020	20h30	TMG	18 €	16 €	12 €	12 €

* Pour le spectacle "We love Ella" le tarif est de 23 € pour les adhérents du Jazz Club de Grenoble sur présentation d'une carte en cours de validité.

** Les tarifs réduits sont accessibles sur présentation, au moment de l'achat des billets, de justificatifs mentionnés dans l'annexe 6.

Accueil des personnes handicapées dans la limite des places disponibles.

*** Organismes intermédiaires conventionnés et groupes MDH :

Tarif applicable aux organismes qui font le relais dans le cadre des actions culturelles de la Ville de Grenoble et qui bénéficient d'une convention spécifique, ainsi qu'aux groupes constitués au sein des Maisons des habitants. Dans ce dernier cas, la MDH s'engage à fournir une liste nominative des membres du groupe.

Tarif Dernière minute :

En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, il est proposé un tarif de Dernière minute à 12 € la place, applicable à tous les spectacles ayant lieu au Théâtre municipal de Grenoble et pratiqué à l'ouverture des portes de chaque représentation dans la limite des places disponibles.

Paiement en 3 mensualités :

Le Théâtre propose aux usagers qui le souhaitent, un paiement différé en 3 mensualités sans frais par prélèvements automatiques pour les achats supérieurs ou égaux à 120 euros (offre valable pour les achats réalisés avant le 28 septembre 2019).

Des gratuités pourront être délivrées après autorisation de l'autorité territoriale compétente.

74-

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**TARIFS DES ABONNEMENTS, PRESTATIONS, VENTES ET PÉNALITÉS**

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
1 - Prestations communes au réseau des bibliothèques de lecture publique		
Abonnements individuels		
Abonnement temporaire (1 par an maximum) valable 3 mois, hors œuvres de l'artothèque,	9 €	gratuité
Abonnement réseau tous supports		
♦ <u>sans distinction de domicile</u>		
▪ jeunes < 26 ans,	gratuité	gratuité
▪ demandeurs d'emploi, sur justificatif de moins de 3 mois	gratuité	gratuité
▪ allocataires de minima sociaux et leurs ayants droit (RSA, AAH, ASV, API, ASI, minimum vieillesse... et toutes les allocations qui seraient créées en complément ou en substitution), sur justificatif d'allocation datant de moins de 6 mois	gratuité	gratuité
▪ demandeurs d'asile territorial ou politique, sur présentation d'un récépissé de dépôt de demande d'asile de - de 2 ans	gratuité	gratuité
▪ bénévoles « intervenants » dans les bibliothèques (dans le cadre d'une convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole)	gratuité	gratuité
♦ <u>Grenoblois</u> ≥ 26 ans, sur justificatif de domicile de moins de 3 mois	18 €	gratuité
♦ <u>non Grenoblois</u>		
▪ Complément au tarif "accès bibliobus", pour l'accès au réseau tous supports. Le paiement du complément ne modifie pas la date d'échéance de l'abonnement	37 € 19 €	gratuité gratuité
Vente de documents désaffectés		
▪ revues	0,10 €	0,10 €
▪ Livres au format de poche	0,50 €	0,50 €
▪ Romans, documentaires, albums, CD, partitions	1 €	1 €
▪ BD	2 €	2 €
▪ beaux livres illustrés	5 €	3 €
▪ jeux	3 €	3 €

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
2 - Prestations des établissements patrimoniaux		
<p>Musée Stendhal, Appartement Gagnon</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits d'entrée, des usagers individuels, avec mise à disposition d'un audio-guide français/anglais : <ul style="list-style-type: none"> ◆ plein tarif ◆ gratuité (sur présentation de justificatifs): jeunes < 26 ans, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte ICOM et COMEX, titulaires de la carte de presse, personne handicapée et 1 accompagnateur, invalides civil ou de guerre, demandeur d'asile, adhérents de l'association Stendhal et des amis du musée Stendhal ◆ Gratuité pour tous, le premier dimanche du mois, pour les événements nationaux, locaux, spécifiques (journées du patrimoine, Nuit des musées, Musée en fête, Printemps du livre...) ◆ Gratuité pour les détenteurs du « Pass Grenoble » ◆ • Abonnement annuel : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Valable de date à date • Droits d'entrée des usagers en groupe <ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupes scolaires du Département de l'Isère ◆ Groupes scolaires hors Département de l'Isère ◆ Structures du CCAS de la Ville de Grenoble 	<p>5 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>12 €</p> <p>gratuit 20€ gratuit</p>	<p>5 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p> <p>12 €</p> <p>gratuit 20 € gratuit</p>
<p>Reproductions de documents</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Impression noir et blanc page écran format A4 <p>Pour les impressions (tirages sur imprimante), quota de 15 impressions par semaine avec réinitialisation automatique à 15 tous les lundis matins sans possibilité de cumuler.</p>	<p>0,20 €</p>	<p>Gratuit</p>
<p>Numérisation de documents</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Fourniture de vues numériques – fichiers numériques <p>Après analyse par le service de la demande, celui-ci peut opposer à l'utilisateur un refus (motifs : questions juridiques, état de conservation du</p>		

<p>document, document déjà numérisé par une autre institution, nombre trop élevé de vues, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ vue haute résolution (300 DPI) - fichier numérique : tarif normal 	5 €	gratuité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Impressions papier, d'après vues numériques ◆ impression noir et blanc format A4 	0,30 €	gratuité
<p>Envoi des reproductions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais administratifs impliquant une facturation - Frais d'envoi des fichiers par mail 	15 € Gratuit	gratuité gratuité

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
<p>Vente de publications</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Catalogues sur les monnaies anciennes de la bibliothèque d'étude et d'information : volumes publiés dans la collection MATERIALI STUDI RICERCHE de l'éditeur milanais ENNERE : - Rémy B. I. Monnaies grecques. Alexandrie (Egypte) : monnaies lagides et romaines impériales- 1996 - Rémy B., Bontoux F., Risler V..II. Monnaies romaines impériales. 1. Auguste - Tibère, 1998 - Rémy B., Bontoux F., Risler V.. II. Monnaies romaines impériales. 2. Caligula -Néron - index, 1998 - Rémy B., Butel J., Thomé F.. II. Monnaies romaines impériales. 3. Galba - Othon -Vitellius - Vespasien - Titus – Domitianus - Nerva, 1999 - Rémy B., Besombes P., Delattre C. II. Monnaies romaines impériales 4. Trajan, 2001. Prix de vente éditeur - Rémy B., Kielbasa S.. II Monnaies romaines impériales. 5. Hadrien, 2003. Prix de vente éditeur - Rémy B., Renier F, II. Monnaies romaines impériales. 6. Antonin le Pieux, 2004. Prix de vente éditeur 		

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
Vente de publications (suite)		
Frais d'expédition des publications	4, 7 ou 8 €	4, 7 ou 8 €
♦ Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble – Mille ans d'écrits, Grenoble, Glénat, 2000.	15 €	15 €
♦ « Stendhal. La révolte et les rêves », Grenoble, Glénat, 2006. Prix de vente éditeur	20 €	20 €
♦ « Marc Pessin, regards sur l'œuvre », Grenoble 2009. Prix de vente éditeur	47 €	47 €
♦ « Livre d'artiste, artistes du livre », catalogue de l'exposition sur les reliures d'art (décembre 2010-mars 2011)	23 €	23 €
♦ « Regards sur les Alpes », Editions du Mont Blanc. broché	49 €	49 €
♦ « Diodore Rahoult, paroles de palette »,	26 €	26 €
♦ « Stendhal, la chasse du bonheur », Ed Dauphiné Libéré	7,90 €	7,90 €
♦ « Devenir Stendhal : l'enfance d'un écrivain », PUG 2014	17,90 €	17,90 €
♦ « Journaux et papiers », volume 1 : 1797-1804, édition établie par C.Meynard, H. de Jacquinot et M. R. Corredor, ELLUG 2013	28 €	28 €
♦ Catalogues publiés dans la collection «(Re)découvertes» éditée par la Direction du livre et de la lecture et par la Fédération française de coopération entre bibliothèques. Prix fixés par l'éditeur, soit :		
- De place en place, 1999	6,86 €	6,86 €
- Hector Berlioz - L'aventure musicale, 2003.	7 €	7 €
♦ Catalogues d'exposition, bibliographies et travaux historiques (plaquettes)	Tarif unique 5 €	Tarif unique 5 €
♦ Cartes postales	0,50 €	0,50 €
♦ Pochette de 6 cartes postales Berlioz	2 €	2 €
♦ Affiches - posters :	Tarif unique 1€	Tarif unique 1€

Prestations et modalités d'application	Tarifs au 20-05-2018	Tarifs au 01-07-2019
Vente de produits dérivés		
Produits stendhaliens		
◆ Badge	2 €	2 €
◆ Bloc note	5 €	5 €
◆ Cahier	8 €	8 €
◆ Carry bag ou porte sac à main	6,50 €	6,50 €
◆ Coffret stylo et ouvre-lettre	14,50 €	14,50 €
◆ Cuvée Stendhal, cépage Verdesse, le Mas du Bruchet à Meylan	12 €	12 €
◆ Éventail	3,50 €	3,50 €
◆ Foulard	19,90 €	19,90 €
◆ Gants	35,90 €	35,90 €
◆ Magnet	4 €	4 €
◆ Mug	6,50 €	6,50 €
◆ Porte-clé métal dans son coffret	5 €	5 €
◆ Stylo	2,50 €	2,50 €
◆ Stylo plume bois	11,50 €	11,50 €



Conseil municipal du 13 mai 2019
Annexe 5 à la délibération n° 15906

74-

ENTREE AU MUSEE – COLLECTIONS PERMANENTES ET EXPOSITIONS

Carte d'abonnement valable de date à date sans limite de visites	18 €
Entrée au musée (expositions et collections)	8 €
Tarif réduit sur présentation d'un justificatif réactualisé (moins de 3 mois)	5 €
Familles nombreuses (cartes SNCF ou livret de famille) Savatou Isère, Adhérents du Comité Social de la Ville de Grenoble Sociétés d'Amis de musées Tarif Grenoble City pass, associations et partenaires conventionnés Abonnés SEMITAG (sur présentation reçu abonnement en cours de validité) La personne accompagnant le titulaire de la carte d'abonnement du musée de Grenoble dans la limite de 3 personnes et sous réserve d'un encaissement unique.	
Groupes de 10 personnes et plus (forfait)	45€
<i>Sur réservation uniquement – bon de confirmation obligatoire</i>	
Animations (en plus du droit d'entrée, sauf pour bénéficiaires de gratuité)	5€
Audioguide	2 €
Accès gratuit sur présentation de justificatif réactualisé (moins de 3 mois)	Gratuité
(Pour le droit d'entrée et les animations) Pour tous le premier dimanche de chaque mois et les événements locaux ou nationaux (Musée en fête, Nuit des musées, Nocturne des étudiants, Journées Européennes du Patrimoine, Journées d'Art Contemporain, Printemps du Livre au sein du musée...) Jeunes de moins de 26 ans Demandeurs d'emplois Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, minimum vieillesse...) Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et 1 accompagnateur Anciens combattants Demandeurs d'asile Groupes scolaires accompagnés par les enseignants Titulaires de la carte ICOM / AICA / Presse / COMEX Adhérents de la Société des Amis du Musée de Grenoble (SAMG) (carte en cours de validité) Artistes sur présentation de la carte de la Maison des artistes (Paris ou Régions) Partenaires autorisés par convention avec la ville de Grenoble Enseignants préparant une visite libre (sur présentation de la confirmation de visite groupe)	
Visite guidée	
Groupes d'adultes	150 €
Groupes de personnes handicapées, étudiants,	50€
Equipements sociaux et socioculturels, crèches hors CCAS de la Ville de Grenoble	50 €
Associations et partenaires sur convention	50 €
Equipements du CCAS de la Ville de Grenoble	Gratuité
Maisons Des Habitants (MDH) de la Ville de Grenoble	Gratuité
Supplément pour les visites en dehors des heures d'ouverture	45 €
Parcours et ateliers	
Parcours pour les groupes scolaires Hors Isère	48 €
Atelier pour les groupes scolaires Hors Isère	67 €
Parcours et ateliers pour les groupes scolaires de l'Isère	Gratuité
PHOTOTHEQUE	
Fourniture d'images numériques haute définition	50€ par image demandée

Annexe à la délibération n° 78 - 16438

Conseil municipal du 13 mai 2019.

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à créer	Base horaire
Finances, Affaires Juridiques et Contrôle de gestion – Mission « Aide au pilotage »			Attaché (3 postes) à compter du 1 ^{er} juillet 2019	Temps complet

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Solidaire et Citoyenne	Action territoriale	Territoire secteur 6 MDH Baladins	Psychologue	Attaché

SEANCE DU 13 MAI 2019

82-(14931). PERSONNEL MUNICIPAL : Ajustement du périmètre des astreintes.

Madame Maud TAVEL expose,

Mesdames, Messieurs,

Les modalités et le périmètre des astreintes nécessaires au fonctionnement des services ont fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal du 05/02/2018.

Il est proposé de compléter la liste des services concernés en y ajoutant le muséum.

Le muséum conserve plus d'1.5 millions de spécimens dont certains d'une grande valeur patrimoniale et pécuniaire. Afin d'assurer une surveillance constante des bâtiments et des collections en dehors des heures d'ouverture, un agent d'accueil et de surveillance assure actuellement les astreintes une semaine sur deux en contrepartie de l'attribution d'un logement de fonction. L'autre semaine, les astreintes sont assurées par la direction du muséum.

Afin d'améliorer cette organisation qui pose problème notamment en cas d'absences imprévues et de conforter la sécurité des bâtiments et des collections, il est proposé de répartir les astreintes de la deuxième semaine sur plusieurs agents du muséum, par rotation, tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Objet de l'astreinte	Service concerné	Cadres d'emplois concernés	Modalités d'organisation	Observations
Sécurité bâtiment et collections	Muséum	Adjoint technique, agent de maîtrise, technicien, rédacteur, attaché de conservation du patrimoine, conservateur	Un agent d'astreinte une semaine sur deux du mardi 12h au mardi 9h15 en dehors des heures d'ouverture du Muséum	Astreinte d'exploitation Une semaine sur deux l'astreinte est assurée par un agent bénéficiant d'un logement de fonction en contrepartie

Ce dossier est présenté au Comité Technique du 9 avril 2019.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ressources du lundi 29 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la répartition des astreintes de la deuxième semaine sur plusieurs agents du muséum, par rotation, tel que défini dans le tableau ci-dessus.

SEANCE DU 13 MAI 2019

83-(14933). PERSONNEL MUNICIPAL_: Régime indemnitaire des ingénieurs en chef - RIFSEEP.

Madame Maud TAVEL expose,

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 9 juillet 2018 met en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP. Par ailleurs, la délibération du 14 mai 2018 fixe le régime indemnitaire de l'emploi fonctionnel de Directeur général des services quand il relève du cadre d'emplois des ingénieurs en chef.

L'arrêté du 14 février 2019 portant application du RIFSEEP au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, corps de référence des ingénieurs en chef territoriaux vient de paraître. Après avis du Comité technique du 9 avril 2019, il convient d'apporter les modifications suivantes pour les agents relevant du cadre d'emploi des ingénieurs en chef ou corps équivalent, y compris les agents détachés sur emploi fonctionnel (Directeur Général des Services et Directeurs Généraux Adjoints) ou recrutés directement sur un emploi fonctionnel, à compter du 1^{er} juin 2019 :

Grade : Ingénieur général

Fonctions	Montant minimal annuel	Coefficients	
		Liés à la fonction	Liés à l'expertise et aux sujétions
DGS	4 500€	6	Entre 0 et 6
DGA	4 500€	4	Entre 0 et 6
Directeur	4 500€	3	Entre 0 et 6
Autres fonctions	4 500€	2	Entre 0 et 6

Grade : ingénieur en chef hors classe

Fonctions	Montant minimal annuel	Coefficients	
		Liés à la fonction	Liés à l'expertise et aux sujétions
DGS	4 000€	6	Entre 0 et 6
DGA	4 000€	4	Entre 0 et 6
Directeur	4 000€	3	Entre 0 et 6
Autres fonctions	4 000€	2	Entre 0 et 6

Grade : Ingénieur en chef :

Fonctions	Montant minimal annuel	Coefficients	
		Liés à la fonction	Liés à l'expertise et aux sujétions
DGS	3 500€	6	Entre 0 et 6
DGA	3 500€	4	Entre 0 et 6
Directeur	3 500€	3	Entre 0 et 6
Autres fonctions	3 500€	2	Entre 0 et 6

Ces dispositions respectent les plafonds annuels fixés par l'arrêté du 14 février 2019.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ressources du lundi 29 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications relatives au régime indemnitaire de la Ville de Grenoble indiquées ci-dessus.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Maud TAVEL

Affichée le : 16 mai 2019

Tarifs 2018/Marchés de Noël
Place Docteur Martin
Marché de Noël ESS
28 Novembre au 23 décembre 2018
26 jours d'ouverture

NOM	Emplacement sous tente (square Docteur Martin) et Chalet	Tarifs HT 2018	Tarifs TTC 2018 (20%)
Association Marianne	Espace sous tente 100 m ²	8 424,00 €	10 108,80 €
Association C'estfaitici	Espace sous tente 70 m ²	5 902,00 €	7 082,40 €
Association la fabrique du Trieves	Espace sous tente 40 m ²	3 380,00 €	4 056,00 €
Association Grenoble équitable	Espace sous tente 250 m ²	21 060,00 €	25 272,00 €
Association Mix'arts	Chalet 8,2x2,2m	6 344,00 €	7 612,80 €